



Commune de Neuillé-Pont-Pierre
Département d'Indre-et-Loire

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX

COMMUNE DE NEUILLÉ PONT PIERRE
2 Place du 11 Novembre
37360 NEUILLE-PONT-PIERRE
Tel : 02.47.24.54.84 / 06.49.44.69.04

18 Décembre 2025

SOMMAIRE :

1. Arrêté portant enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural et désignation d'un commissaire enquêteur	Page 3
2. Documents graphiques	Page 4
2.1. Plan de situation	
3. Etat descriptif de chaque aliénation.....	Page 5
■ Extraits de plans cadastraux, liste des riverains et prises de vues	
■ Documents d'urbanisme	
■ Etat parcellaire	
3.1 Moulin Feuillau	
3.2 La Rembourderie	
3.3 Launay sud	
3.4 Rue Basse	
3.5 Vallières	
3.6 Les Maisons Blanches	
3.7 La Varenne	
4. Notice explicative	Page 41
4.1. Objet de l'enquête publique	
4.2. Déroulement de l'enquête publique	
4.3. Formalités après enquête publique	
5. Pièces annexes	Page 44
5.1. Publications dans la presse	
5.2. Rapport de constatations d'affichage	

1. Arrêté portant enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural et désignation d'un commissaire enquêteur



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMMUNE DE NEUILLE PONT PIERRE

ARRÈTE MUNICIPAL
N° 167 - 2025 - 088

Prescrivant une Enquête Publique dans le cadre d'une procédure d'aliénation de chemins ruraux de la Commune de NEUILLE-PONT-PIERRE

LE MAIRE DE NEUILLE PONT PIERRE,

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme

VU le Code rural, et notamment son article L. 161-10,

VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Neuillé-Pont-Pierre approuvé par délibération du 15 juin 2017.

VU le PLU de Neuillé-Pont-Pierre approuvé le 15 juin 2017 ;

VU la procédure de révision allégée n°1 du 23 novembre 2022, la procédure de modification n°1 en date du 10 octobre 2023, et la procédure de modification n°2 en date du 8 novembre 2023 ;

VU la délibération n°2025_106 du Conseil Municipal de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre en date du 02 décembre 2025 actant le lancement d'une procédure d'aliénation de chemins ruraux conditionnée à la réalisation d'une enquête publique préalable.

VU l'ordonnance n° E25000148/45 en date du 20 août 2025 du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Martin LEDDET, Conseil environnement, santé, sécurité, Formateur agréé Région-Centre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Luc DIAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

VU les courriers recommandés envoyés entre le 13 et 19 novembre 2025 aux propriétaires de parcelles voisines des chemins identifiés pour l'aliénation.

VU les manifestations d'intérêt recensées en Mairie de Neuillé-Pont-Pierre depuis le 19 novembre.

VU l'étude et le dossier d'enquête publique réalisés par le Cabinet d'urbanisme URBAGO.

ARRÈTE

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique préalable à la procédure d'aliénation des chemins ruraux de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre du lundi 06 janvier 2026 à 10h, au mardi 20 janvier 2026 à 12h.

Les chemins et portions concernés sont :

- CR 115 Feuillau (53m²)
- CR 104 La Rembourderie (2840m²)
- CR 54 Launay Sud (1600m²)
- Bande jouxtant du 19 au 23 Rue Basse (348m²)
- CR 19 Vallières (250m²)
- CR 5 Les Maisons Blanches (420m²)
- CR 97 La Varenne (2397m²)

Le siège de l'enquête publique est fixé en Mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE.

Article 2

A l'issue de la présente enquête publique, le projet de cession (vente ou échange) des chemins ruraux sur les portions concernées, pour éventuellement prendre en considération les avis qui auront été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

Article 3

Monsieur Martin LEDDET, Conseil environnement, santé, sécurité, formateur agréé Région-Centre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur Le Maire de Neuillé-Pont-Pierre.

Article 4

Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture et seront mis en ligne sur le site de la mairie. Ils pourront aussi être communiqués par mail sur demande.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

• Soit par courrier postal :

À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (précisez « à ne pas ouvrir »).
Précisez « Enquête publique – Aliénation Chemins ruraux »
Mairie – 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre

• Soit par courriel à l'adresse suivante : accueil@neuillepontpierre.fr

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Article 5

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, directement en Mairie, 2 Place du 11 novembre 37360 Neuillé-Pont-Pierre :
Le lundi 06 janvier 2026 - de 10h à 12h
Le mardi 20 janvier 2026 - de 10h à 12h

Article 6

A l'issue du délai de l'enquête publique fixé à l'article 1 du présent arrêté, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour remettre à Monsieur Le Maire le dossier avec rapport ainsi que ses conclusions et avis motivés.
Dès réception, le rapport et les conclusions motivés du commissaire enquêteur seront consultables par le public à la Mairie de Neuillé-Pont-Pierre aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune : <https://neuillepontpierre.fr/>
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication et copie dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Article 7

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de la Commune.

Article 8

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au siège de l'intercommunalité quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Un Avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté, sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, et dans deux journaux régionaux ou locaux habilités et diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 9

Copie du présent arrêté sera adressé à :
M. Le Commissaire enquêteur,
M. Le Préfet.

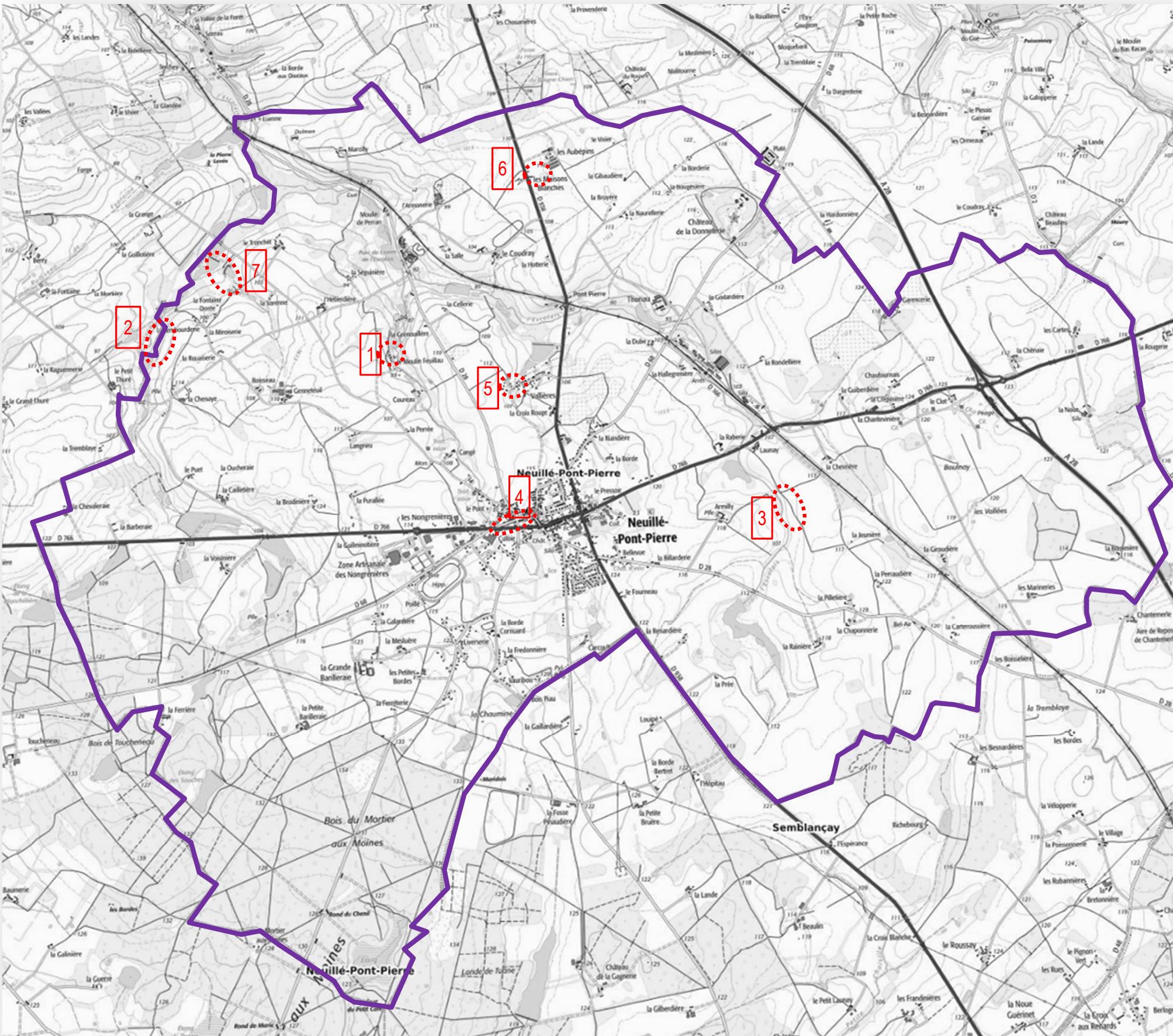
Fait à Neuillé-Pont-Pierre,
Le 08 décembre 2025,
Le Maire,
Michel JOLLIVET



2. Documents graphiques

2.1. Plan de situation – NEUILLE PONT PIERRE (37360)

Extrait carte IGN – source Géoportail



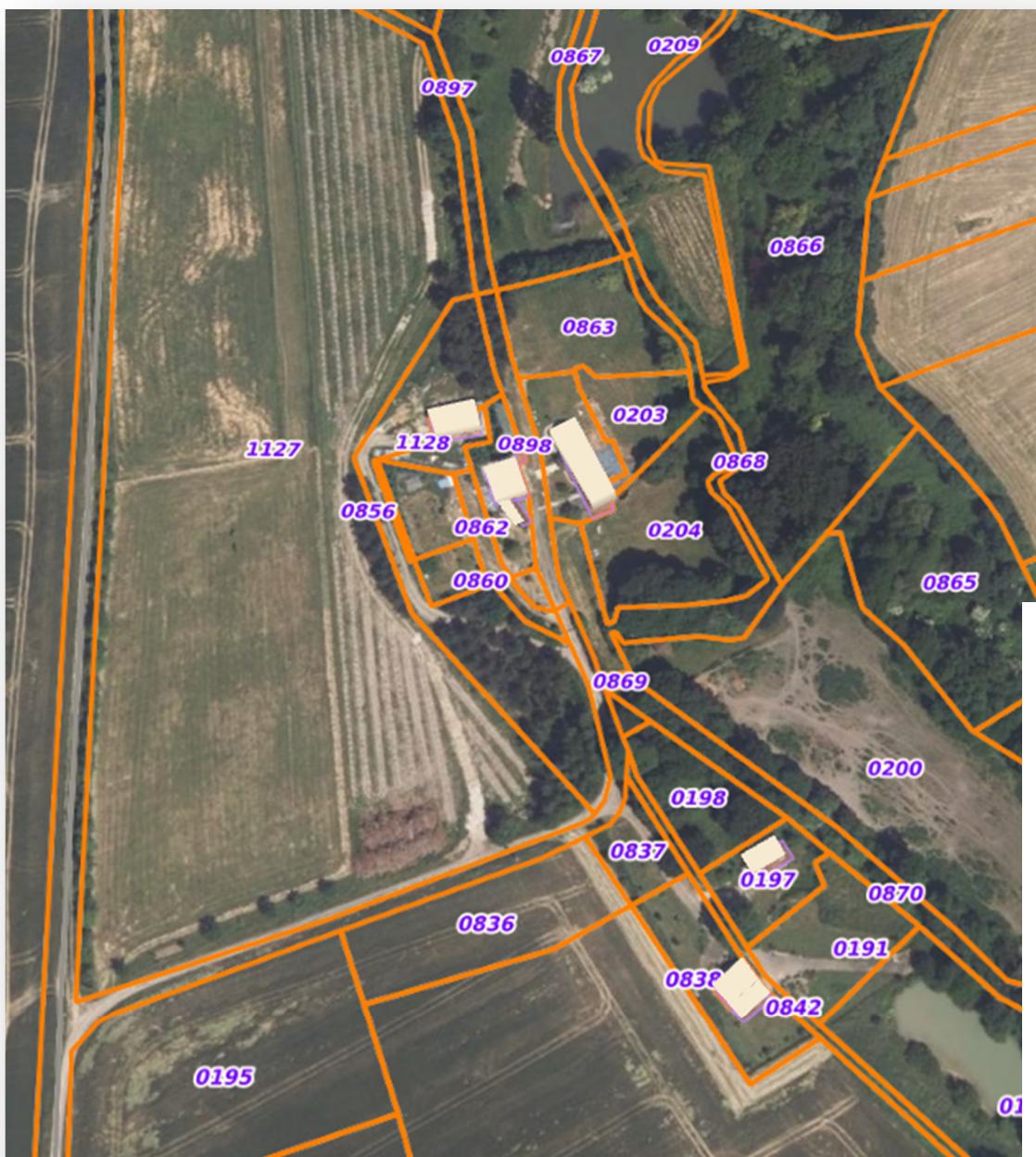
Commune de NEUILLE PONT PIERRE



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

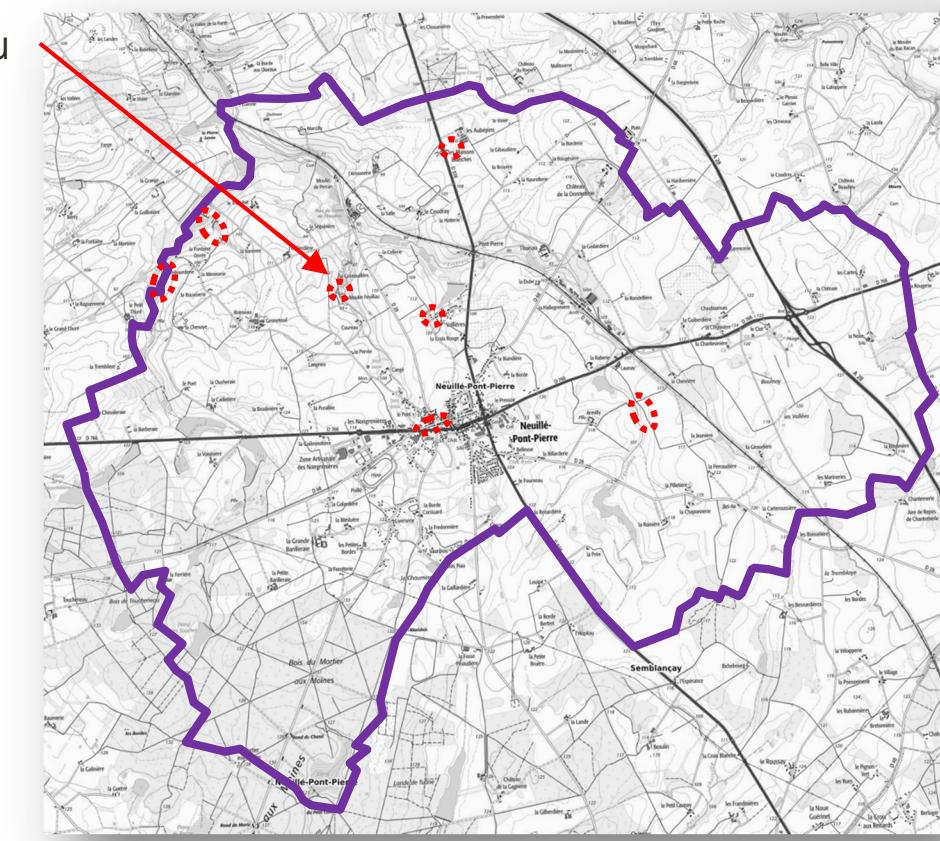
3.1 Moulin Feuillau

Extraits cadastraux

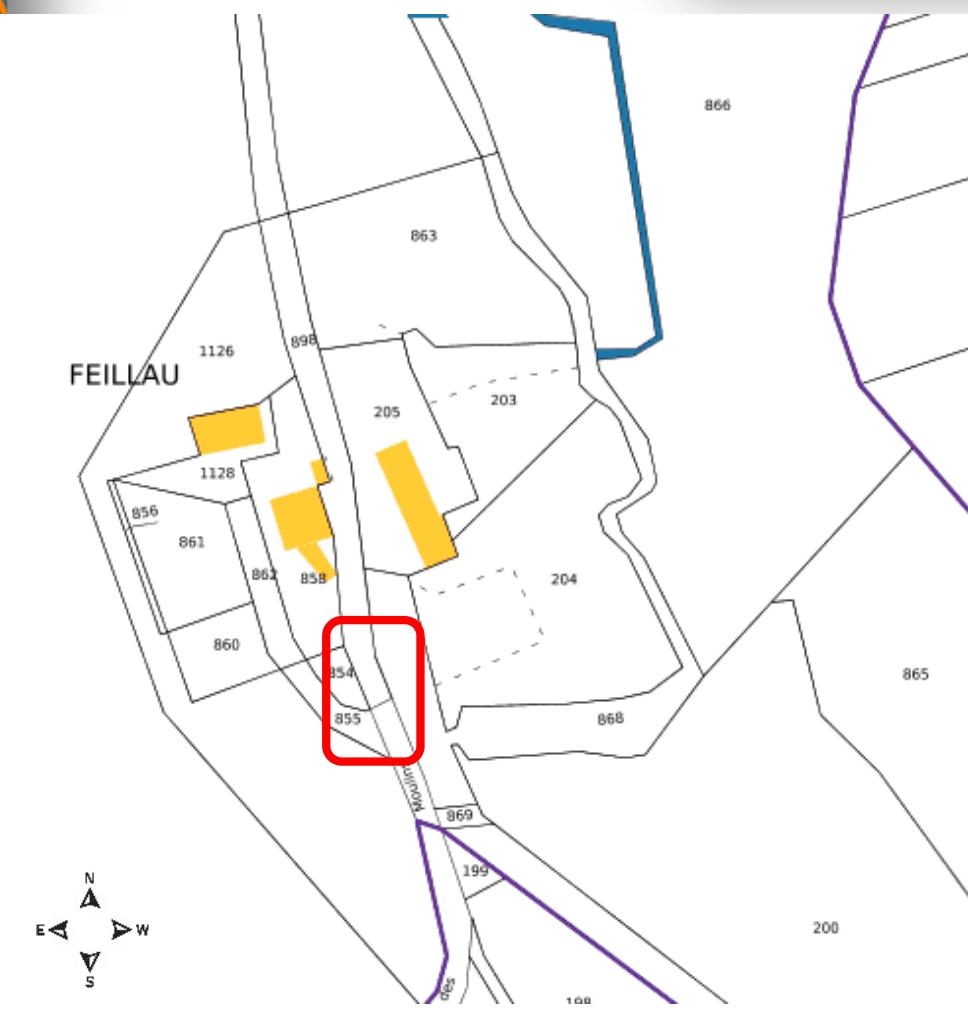


Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail

Moulin Feuillau



Extrait carte IGN – source Géoportail



Extrait cadastral – source
cadastre.gouv

Commune de NEUILLE PONT PIERRE

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

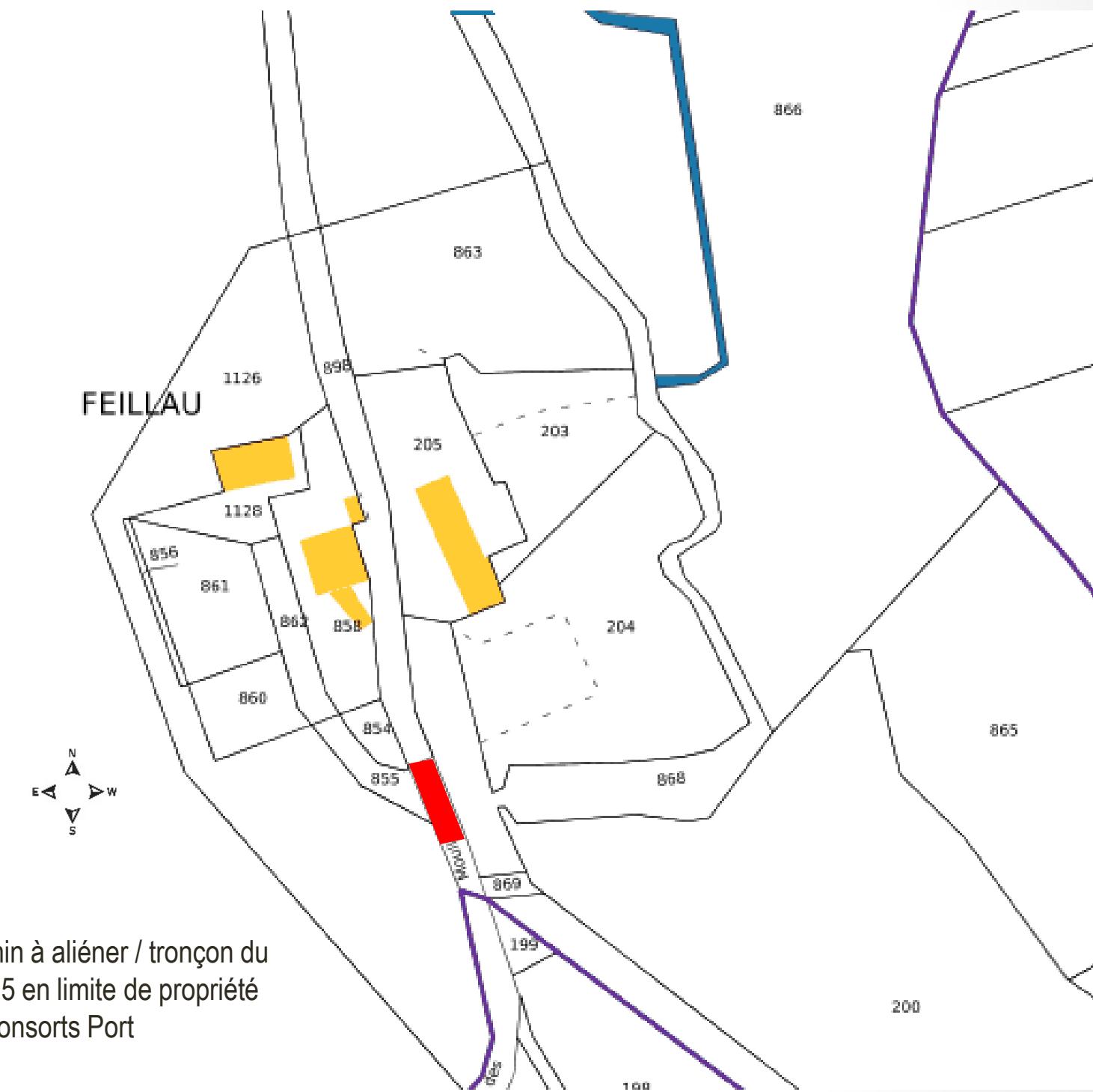
3.1 Moulin Feuillau

Extraits cadastraux

Extrait Etude SAFER – les propriétaires riverains concernés



Chemin à aliéner



Chemin à aliéner / tronçon du
CR115 en limite de propriété
des consorts Port

Liste des riverains :

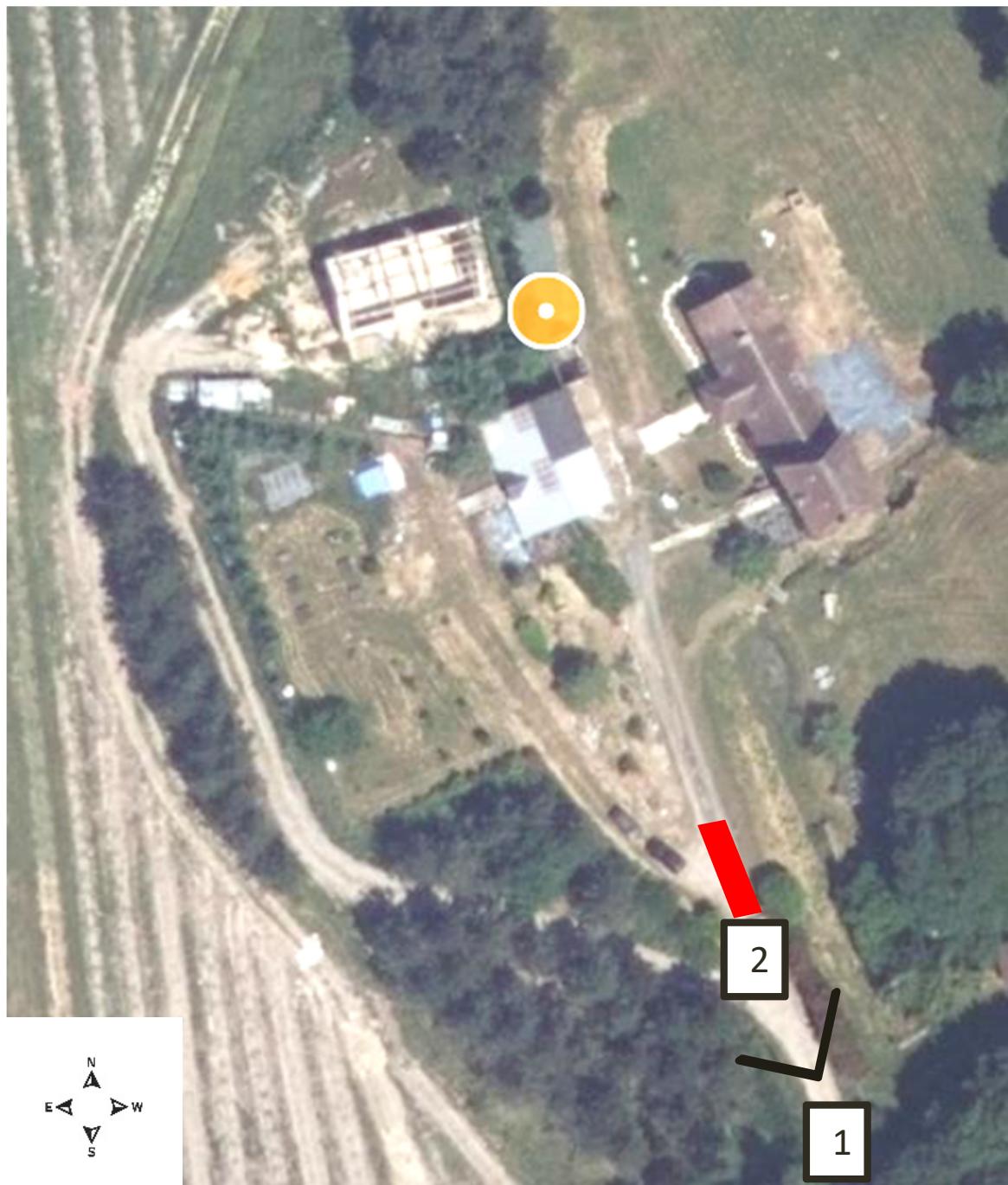
REF CADASTRALE	SURFACE. M2 Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre	Riverain 1	Riverain 2
Troncon CR 115 Feuillau	53	PROT Annie Feillau 37360 Neuillé Pont Pierre Parcelles B855, B854, B868 ET B898	PERRIN Alexis Feillau 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLES B1126 ET B1128

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.1 Moulin Feuillau

Extraits cadastraux

Vue aérienne – source Géoportail



Chemin à aliéner / tronçon du CR151 en limite de propriété des consorts Port

Prise de vue

Commune de NEUILLE PONT PIERRE

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

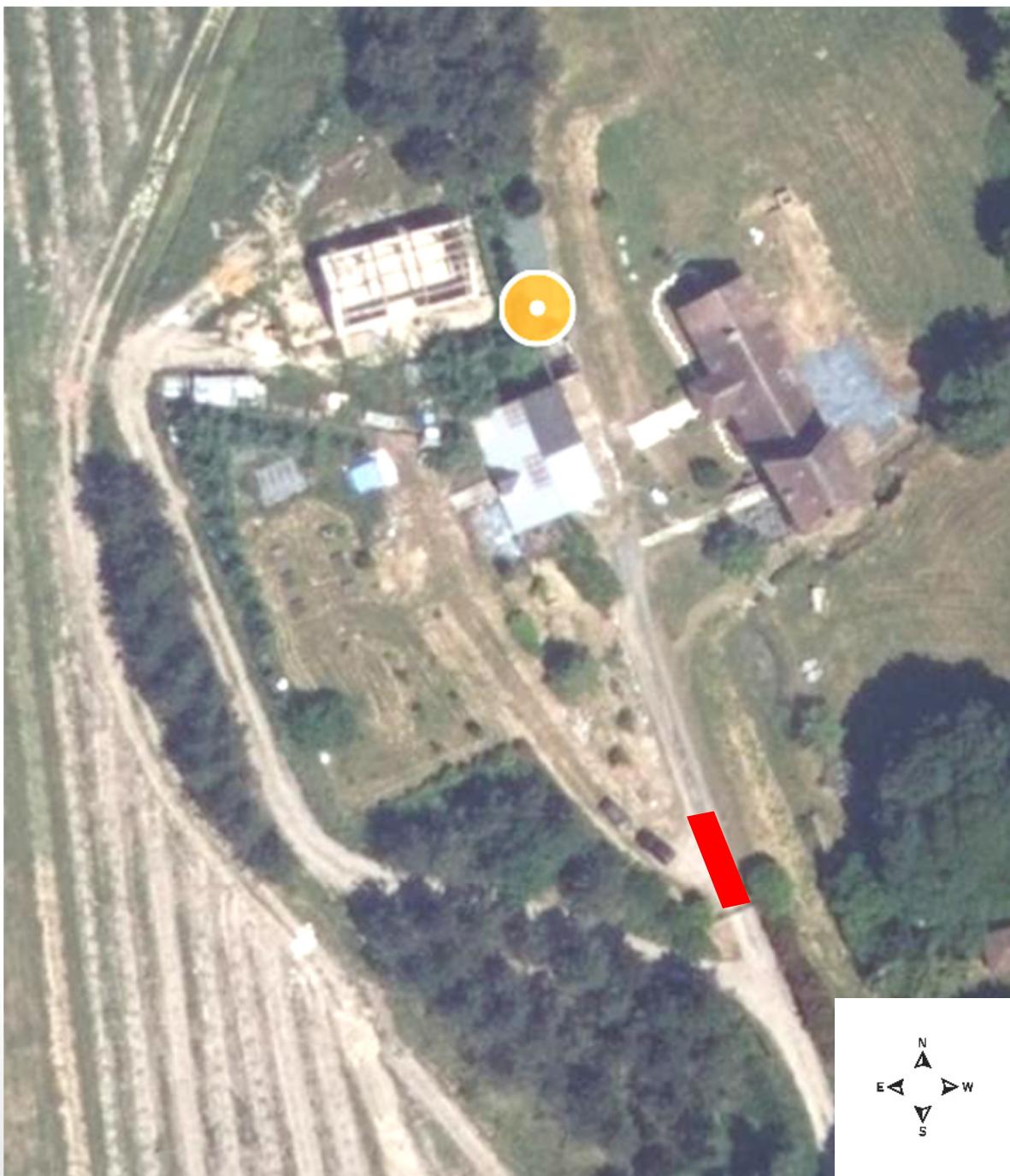
3.1 Moulin Feuillau

Documents d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune.

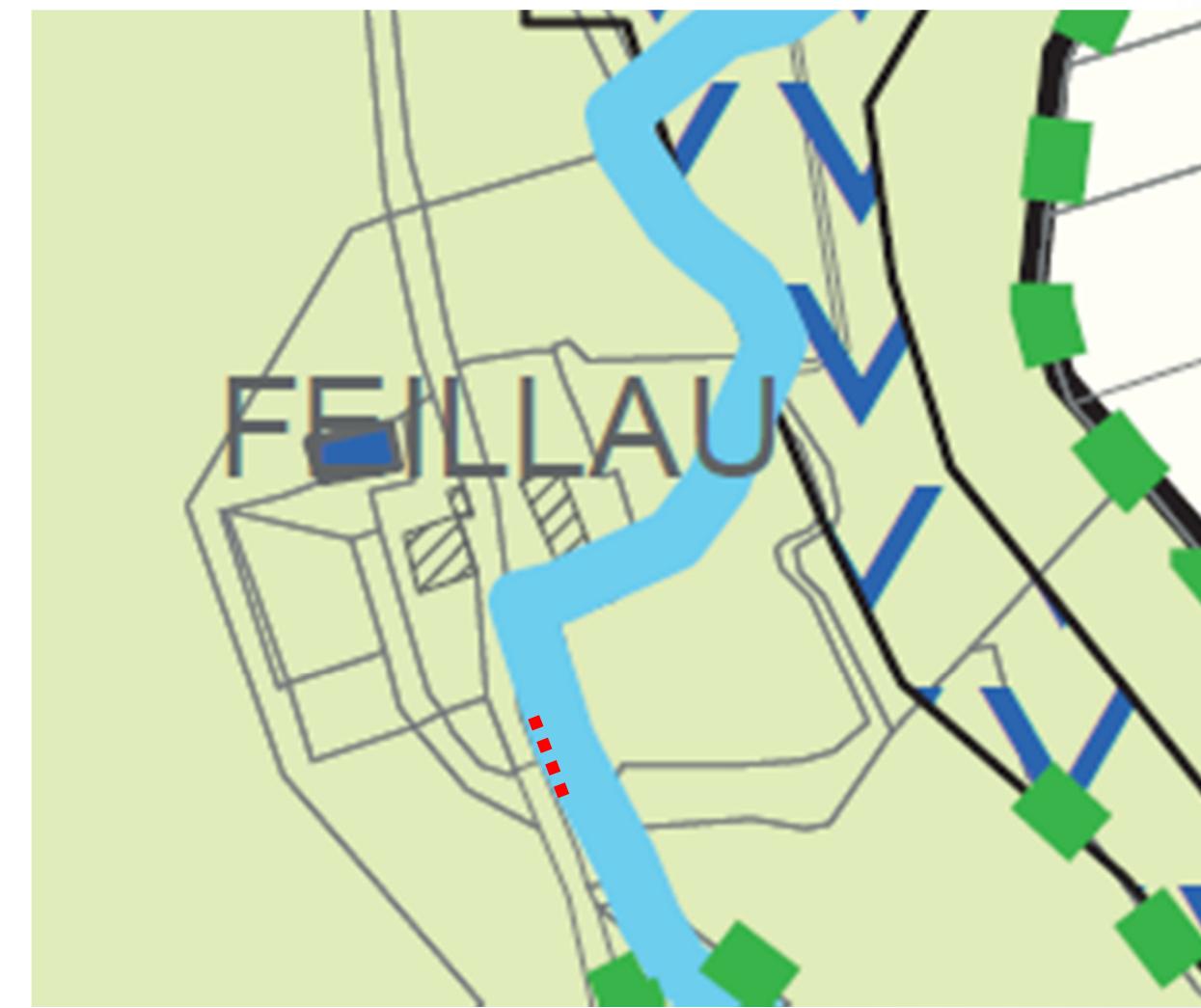
Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

Tronçon CR 115 Moulin Feuillau



Extrait du plan de zonage

Tronçon de chemin public à aliéner





3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

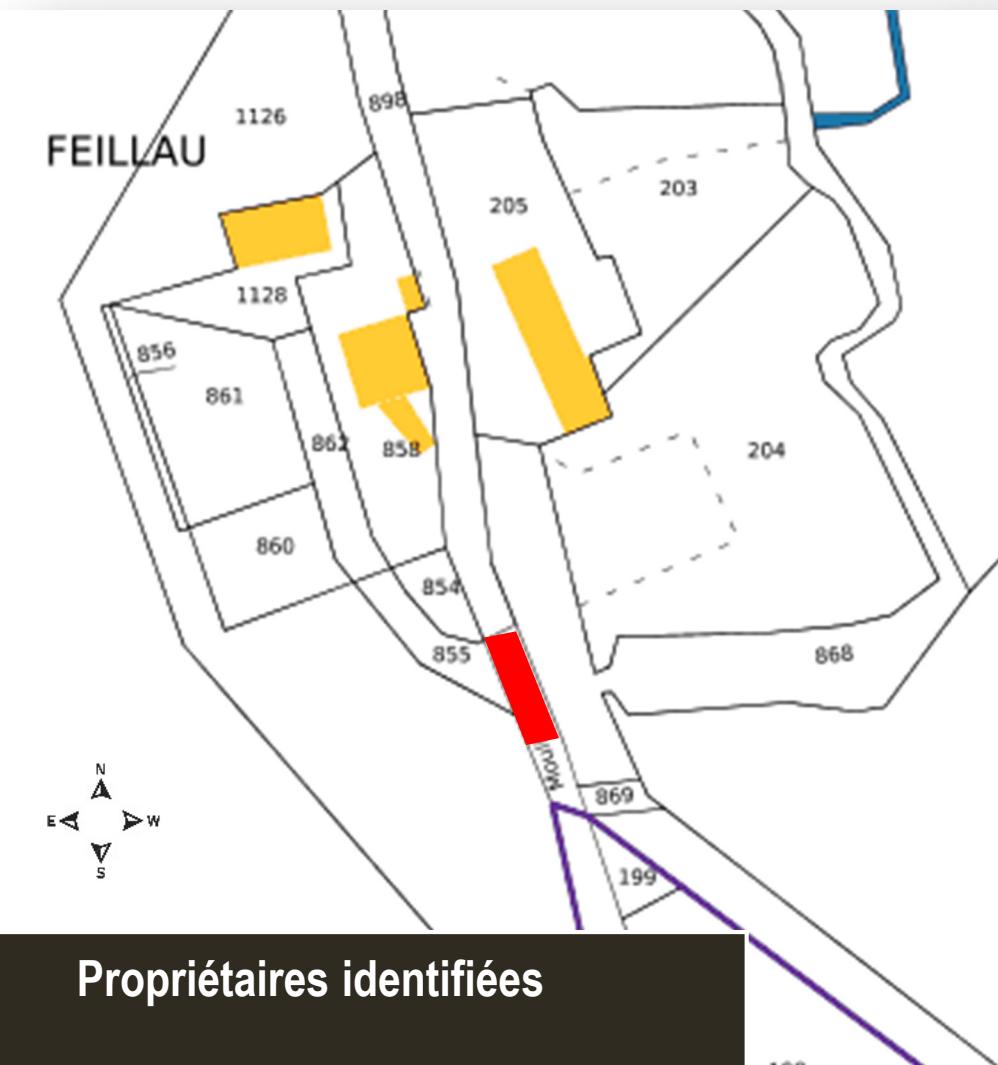
3.1 Moulin Feuillau

Etat parcellaire du Chemin rural n°115 Moulin Feuillau

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Moulin Feuillau	OB	0898	580	Commune de Neuillé-Pont-Pierre

Extrait de plan cadastral du chemin rural cadastré section OB parcelle n°0898 à céder



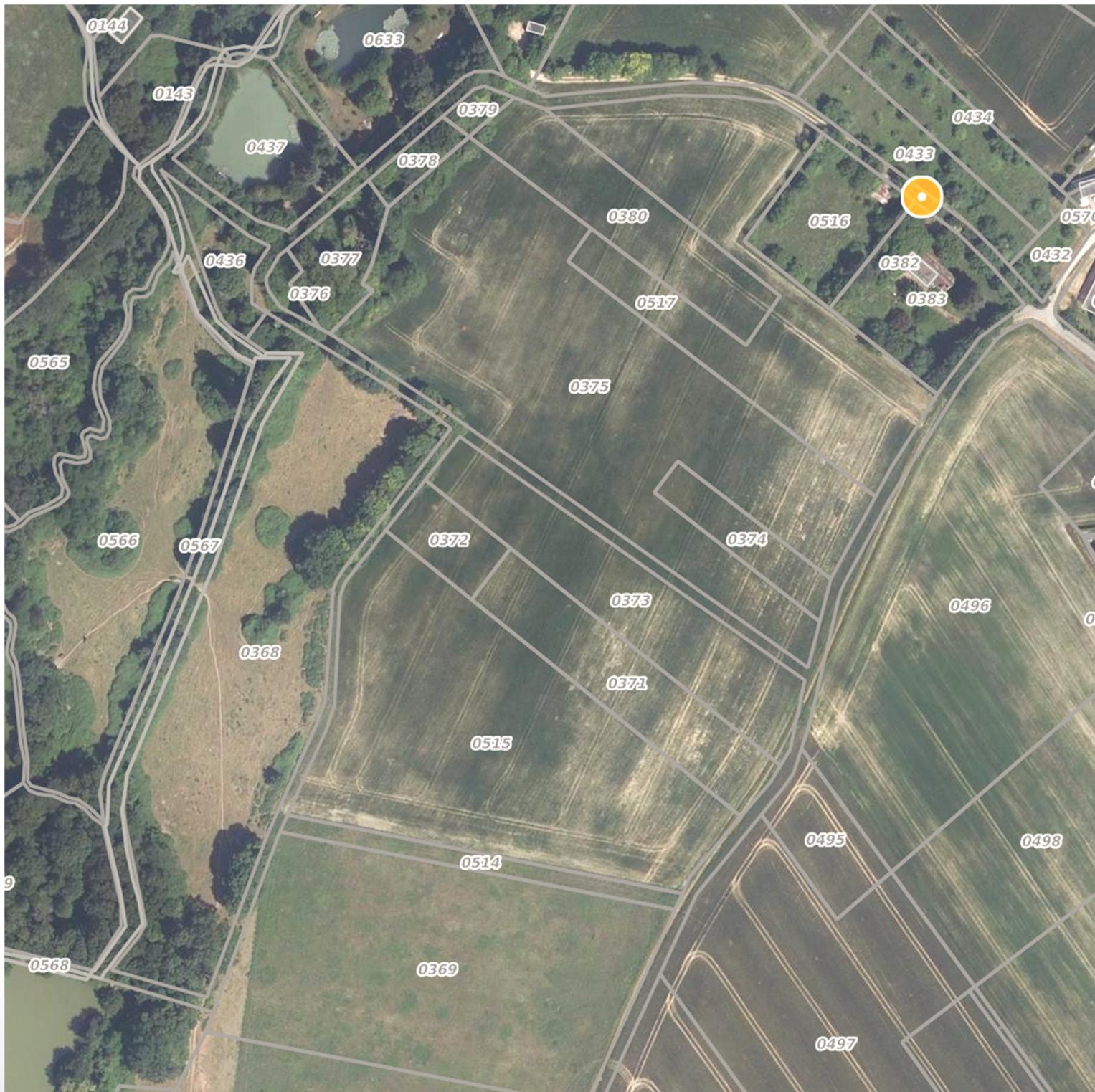
Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Moulin Feuillau	OB	898 870 869 868 865 863 862 861 860 858 856 855 854 205 204 203 201 200 199	20737	PROT Annie Feillau 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Moulin Feuillau	OB	1126 1128	3394	PERRIN Alexis Feillau 37360 Neuillé-Pont-Pierre

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

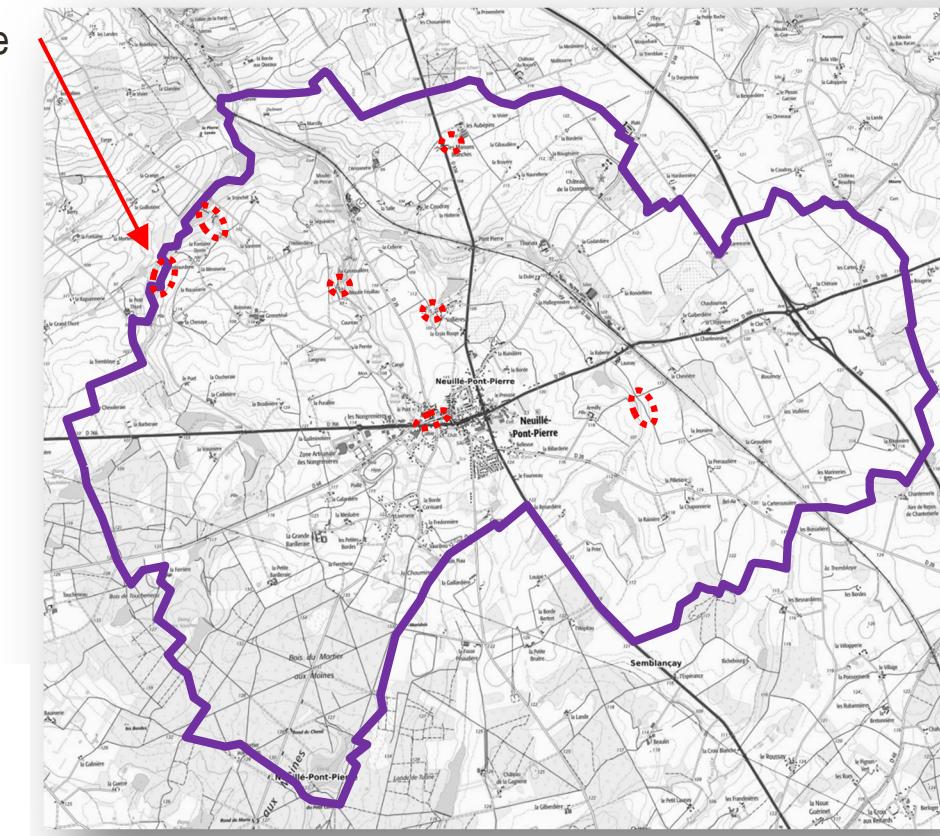
3.2 La Rembourderie

Extraits cadastraux



Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail

La Rembourderie



Extrait carte IGN – source Géoportail



Extrait cadastral – source
cadastre.gouv

Commune de NEUILLE PONT PIERRE

10

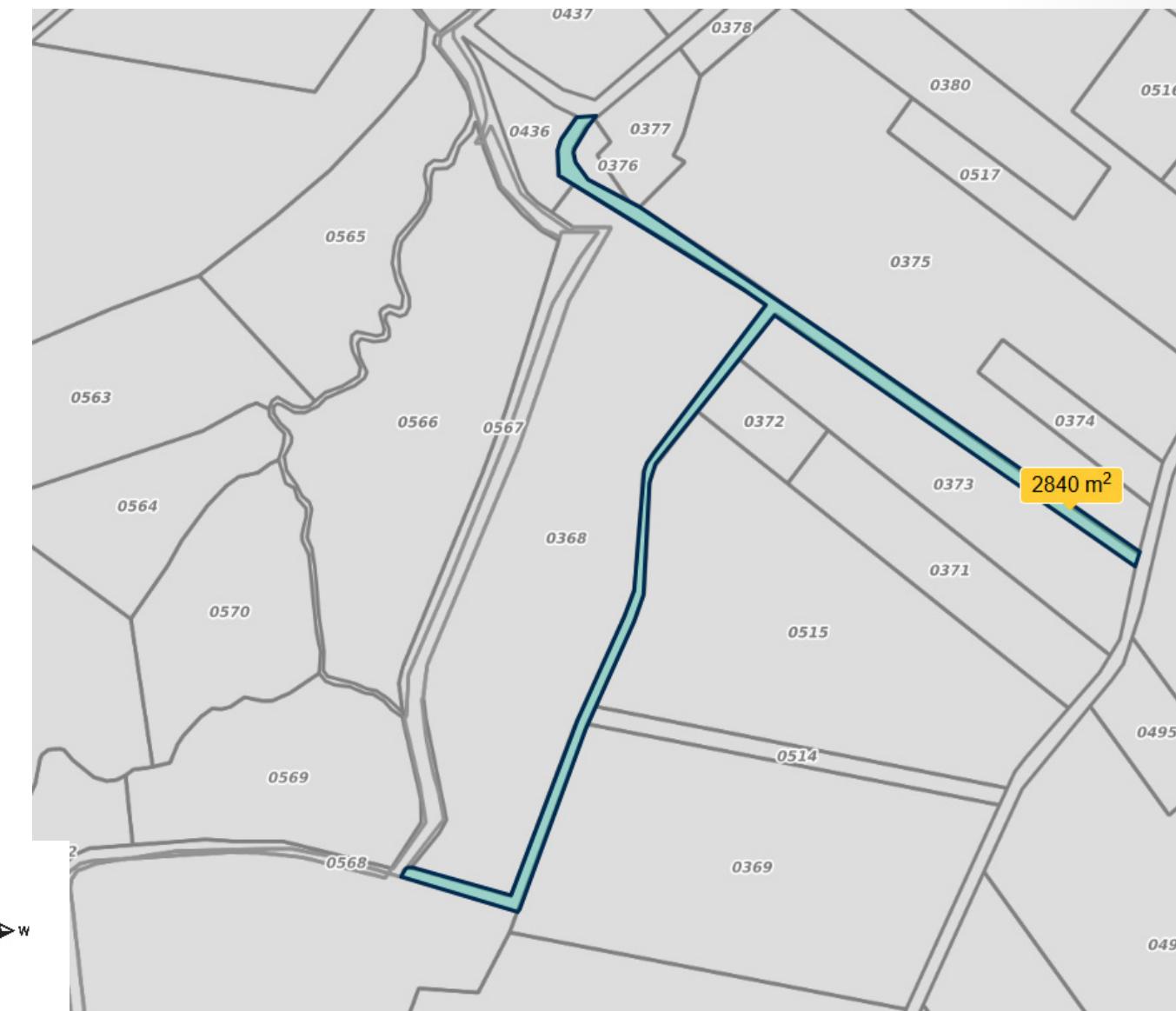
3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.2 La Rembourderie

Extraits cadastraux



Extrait Etude SAFER – les propriétaires riverains concernés



Extrait vue cadastrale – source Géoportal

Chemin à aliéner / tronçon du CR104 POUR ENVIRON 2840 m²

Liste des riverains :

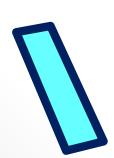
REF CADASTRALE	SURFACE. M2 Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre	Riverain 1 / M 00115	Riverain 2	Riverain3 / B00164
Troncon CR 104 La Rembourderie	2840	Marchesseau Joel 8 Allée du Mortier 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLES A367, A369, A368, A514, A436,	Marchesseau Manuel "Le petit Thuré" 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLES A515, A372, A373, A375, A376	Boulay Jean-Claude " Carrefour 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLE A377

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.2 La Rembourderie

Extraits cadastraux

Vue aérienne – source Géoportail



Chemin à aliéner / tronçon du
CR104 en limite de propriété
des consorts MARCHESSEAU



Prise de vue



Commune de NEUILLE PONT PIERRE

[12]



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.2 La Rembourderie

Documents d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune.

Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

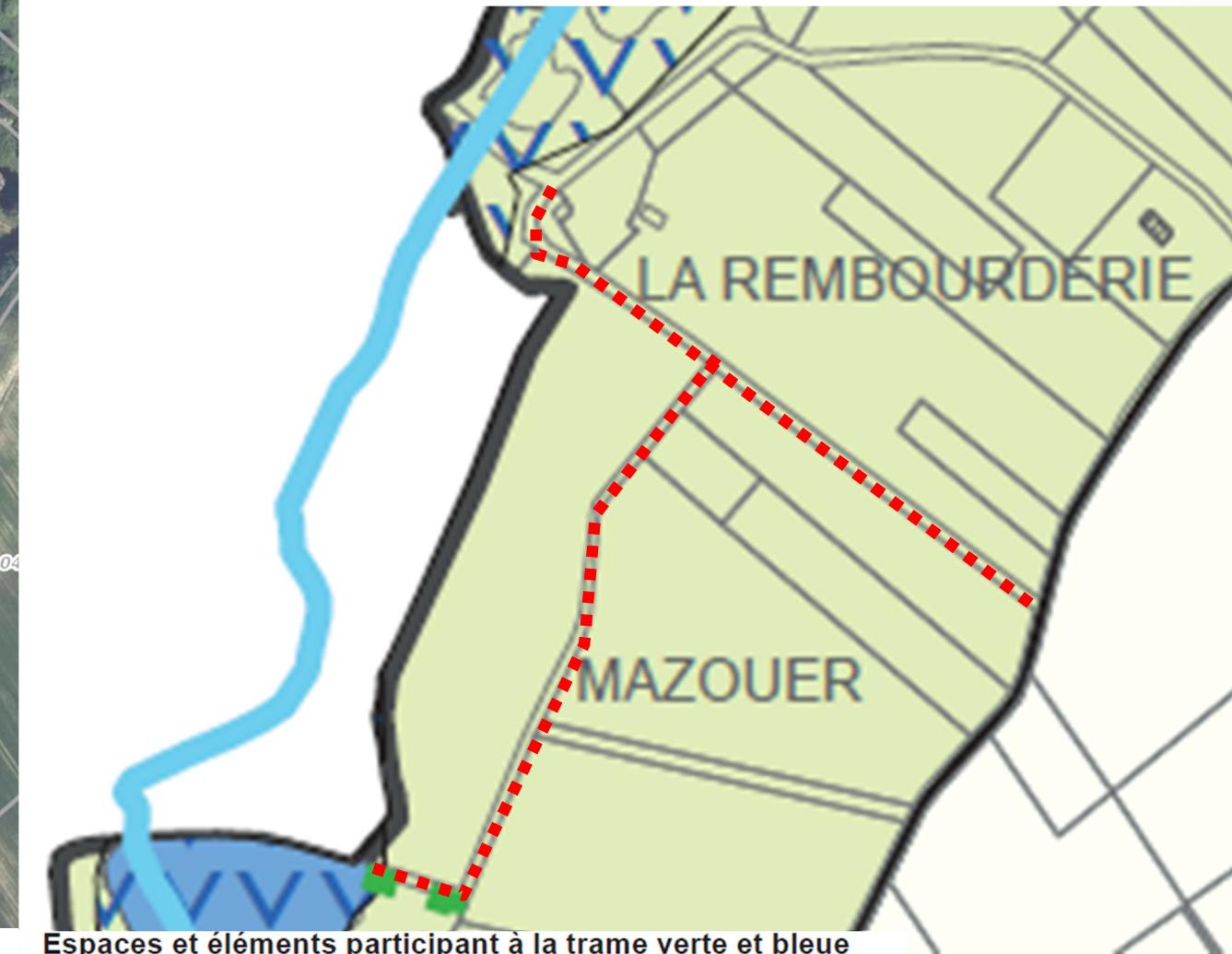
Tronçon CR 104 La Rembourderie



N - Espace à dominante naturelle ou forestière

Extrait du plan de zonage

Tronçon public à aliéner



Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue



- Cours deau
- Eléments végétaux à protéger
- Espace Boisé Classé
- Zones humides à préserver au titre du L151-23
- Bois à préserver au titre du L151-23

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.2 La Rembourderie

Etat parcellaire : Chemin rural n°104 La Rembourderie

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
La Rembourderie	OA	/	2840	Commune de Neuillé-Pont-Pierre



Extrait de plan cadastral du chemin rural cadastré section OA, parcelle non numérotée

Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées	
La Rembourderie	OA	368 369 514 436	29861	Marchesseau Joel 8 Allée du Mortier 37360 Neuillé-Pont-Pierre	[14]
La Rembourderie	OA	517 380 376 375 374 372 515 373	49779	Marchesseau Manuel "Le petit Thuré" 37360 Neuillé-Pont-Pierre	
La Rembourderie	OA	377	1362	Boulay Jean-Claude " Carrefour 37360 Neuillé-Pont-Pierre	

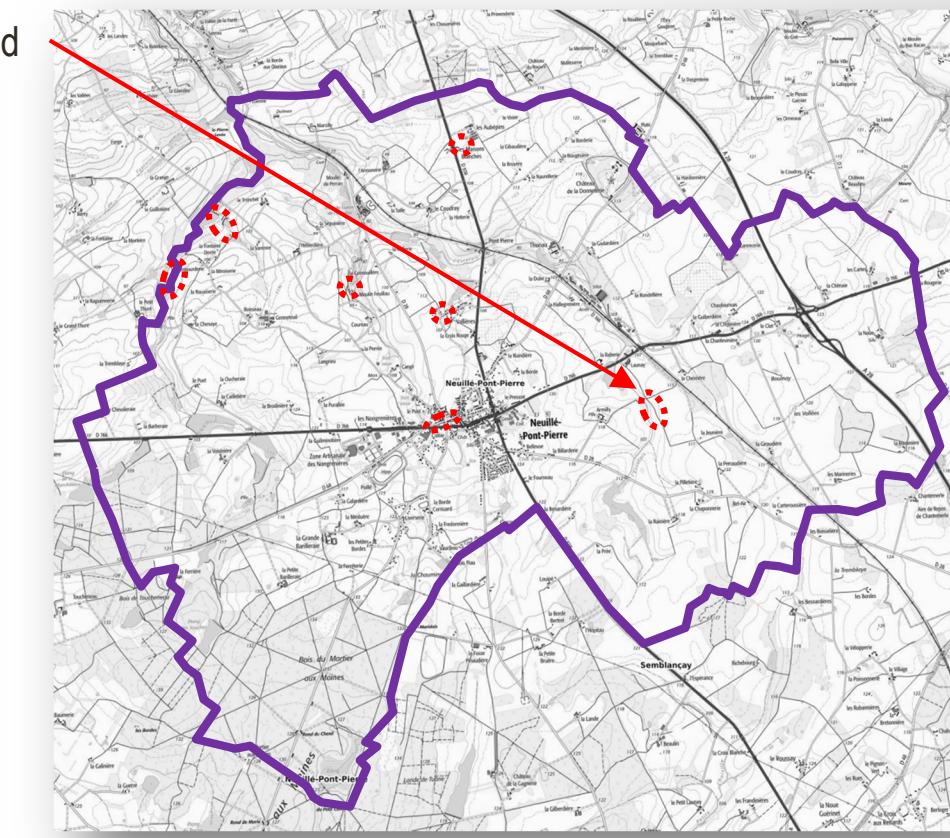
3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.3 Launay Sud

Extraits cadastraux



Launay sud



Commune de NEUILLE PONT PIERRE

15



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.3 Launay Sud

Extraits cadastraux



Extrait cadastre - [cadastre.gouv](#)

Chemin à aliéner



Chemin à aliéner / tronçon du CR54 POUR ENVIRON
1600m² au profit des consorts Fortin

Chemin à recréer proposé pour rétablissement d'itinéraire sur parcelle
0129 pour 1600 m² environ

Liste des riverains :

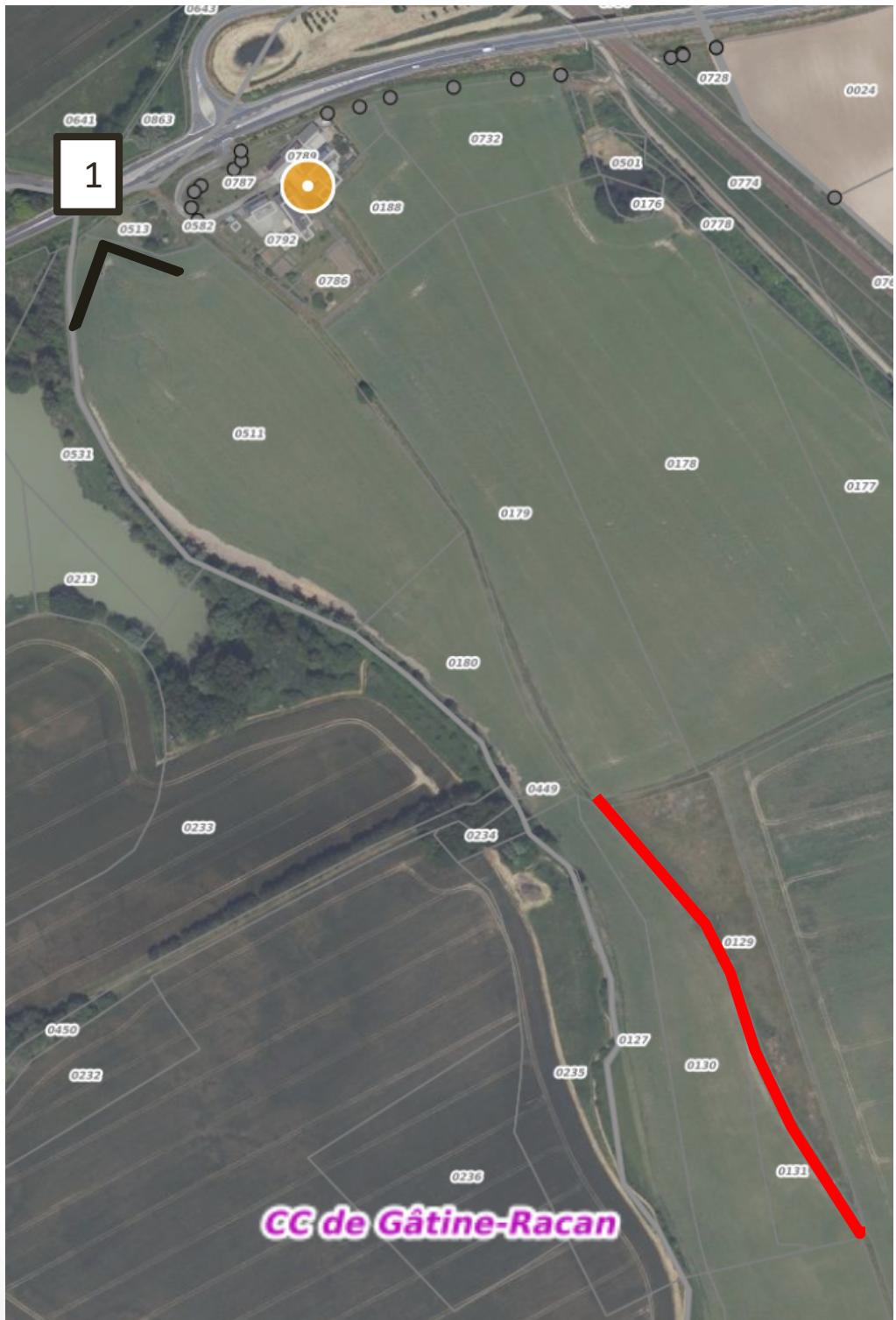
REF CADASTRALE	SURFACE. M2 Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre	Riverain 1	Riverain 2	Riverain 3
Troncon du CR 54 Launay Sud	1600	GFA Bizieux 1 chemin rural 33 Les cartes 37360 NPP PARCELLE E170	Fourmont Bernard "23 Rue Maintenon 37360 Neuillé pont Pierre PARCELLE E129	Fortin Arnaud Lieu-dit L'Orrmeau 37360 Beaumont-Louestault PARCELLES E130, E131, E132

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.3 Launay Sud

Extraits cadastraux

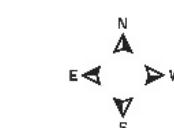
Vue aérienne – source Géoportail



Chemin à aliéner / tronçon du
CR54 dit de Launay

Prise de vue

1



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.3 Launay Sud

Documents d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune.

Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

Tronçon du CR 54 Launay Sud



Extrait du plan de zonage

Tronçon du chemin public à aliéner



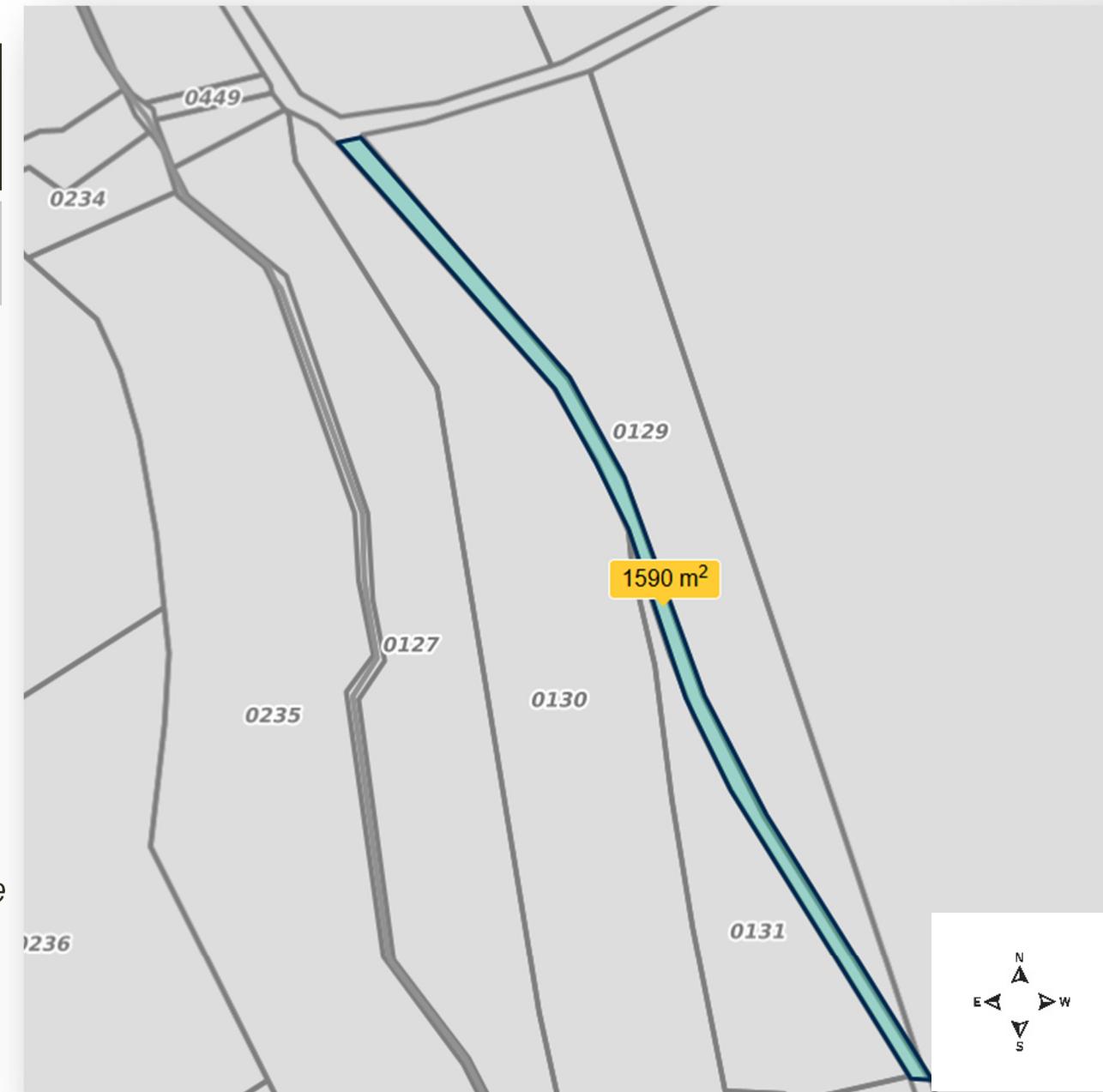
3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.3 Launay Sud

Etat parcellaire - Chemin rural n°54 Launay Sud

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Launay Sud	OE	/	1590	Commune de Neuillé-Pont-Pierre



Commune de NEUILLE PONT PIERRE

Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Launay Sud	OE	170	169560	GFA Bizeux 1 chemin rural 33 Les cartes 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Launay Sud	OE	129	8170	Fourmont Bernard "23 Rue Maintenon 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Launay Sud	OE	130 131	14970	Fortin Arnaud Lieu-dit L'Ormeau 37360 Beaumont-Louestault

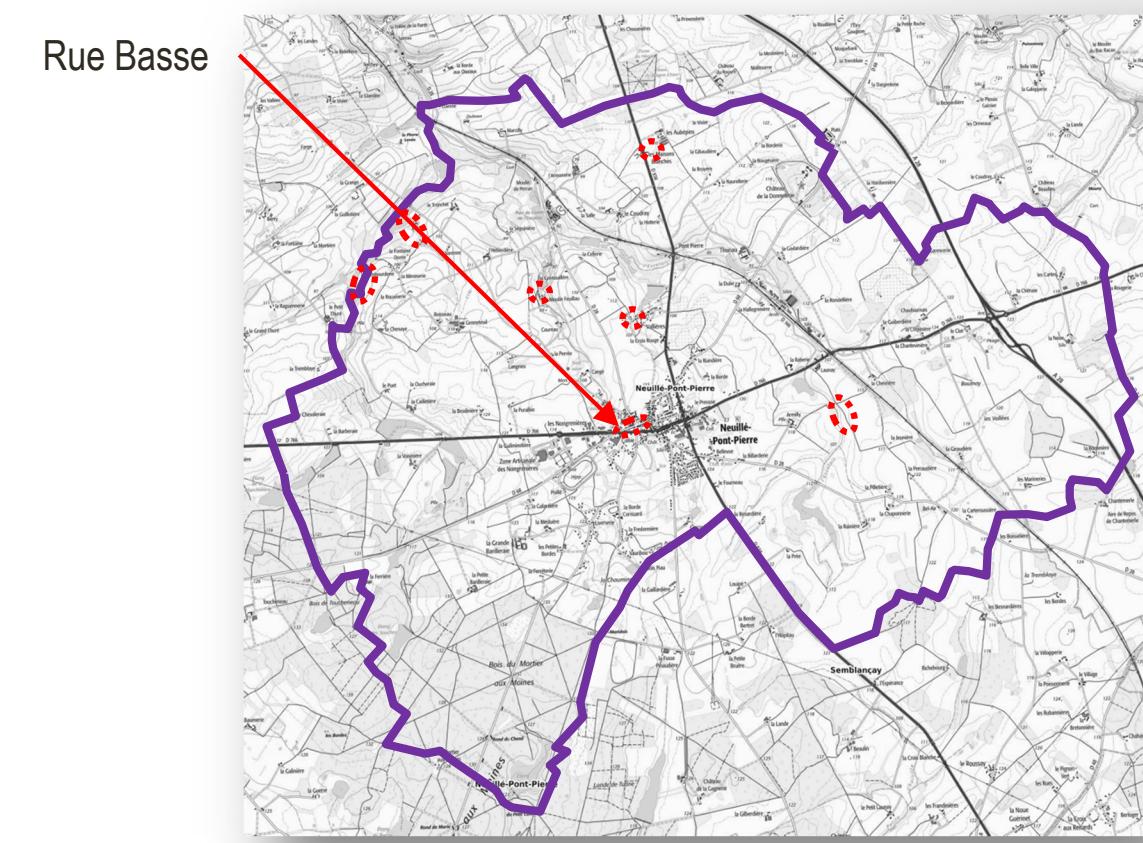
3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.4 Rue Basse

Extraits cadastraux



*Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail*



Extrait carte IGN – source Géoportail



*Extrait cadastral – source
cadastre.gouv*

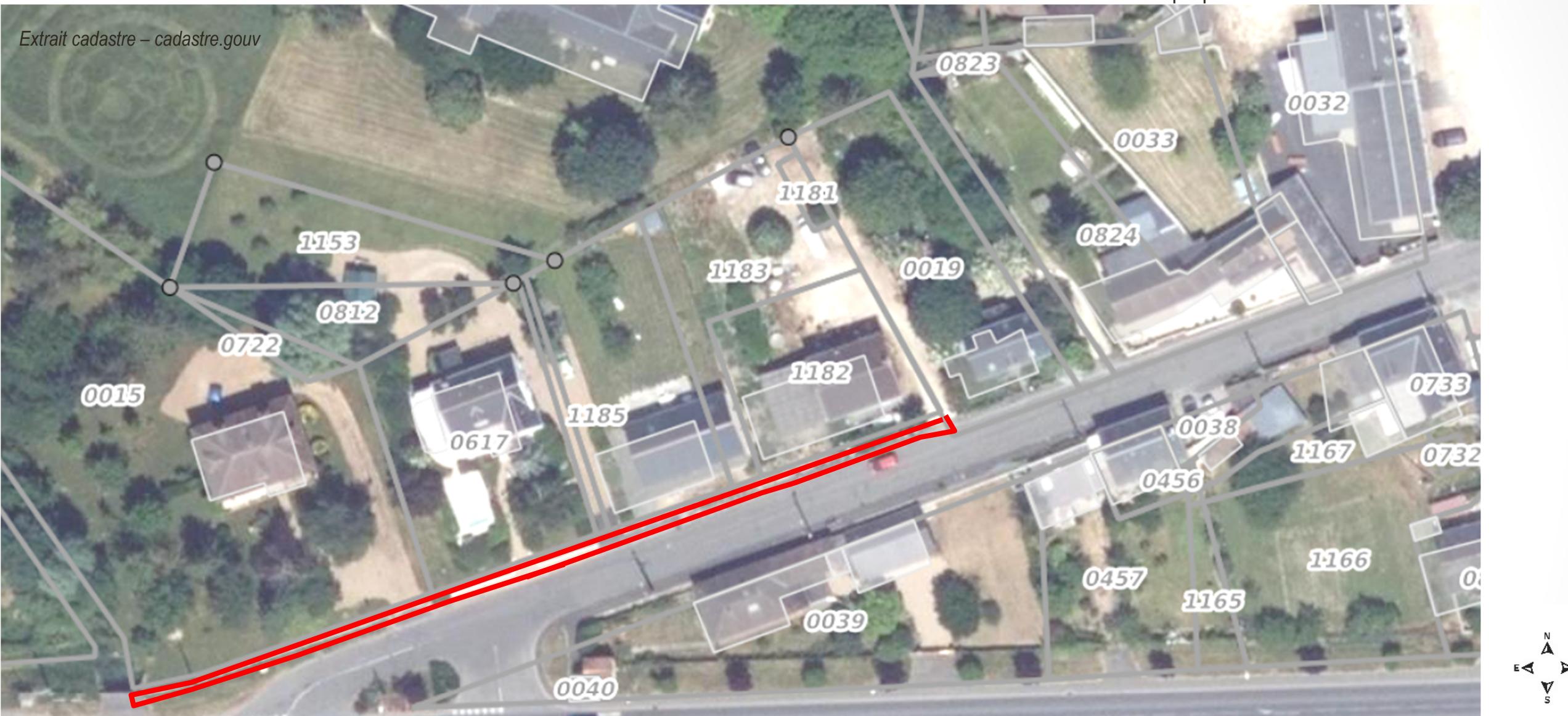


3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.4 Rue Basse

Extraits cadastraux

— Bande de domaine public longeant le trottoir à aliéner
Au droit des parcelles 0015, 0617, 1185, 1183, 1182 sur une largeur fluctuante depuis la limite de propriété



REF CADASTRAL E	SURFACE. M2	Riverain 1	Riverain 2	Riverain3	Riverain 4	Riverain 5	Riverain 6	Riverain 7	Riverain 8	
Tronçon Rue Basse	Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre 214	Methee Francoise 23 Rue Basse 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLE H617	Lecomte Romain 30bis rue Emilie Fourcand 33000 Bordeaux PARCELLE H1184	Daulier Jean Pierre Sylvianne 40 rue Foulque Nera 37360. Semblancay PARCELLES H1183, H1181, H1182	Daulier Jean Pierre Sylvianne 40 rue Foulque Nera 37360. Semblancay PARCELLES H1182, H1181, H1183	Daulier Lydie 6 allée de fleurs 37370 Montlouis/loire PARCELLES H1181, H1182, H1183	Ciercoles Franck, Adeline 17 Rue Basse 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLE H19	Lubet Anne-Marie 4 Rue de la Chartre 37370 Chemille/Deme PARCELLE H15	Julien LECOMTE 3 bis rue de la gagnerie 37540 St Cyr PARCELLE H1184	[21]



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.4 Rue Basse

Extraits cadastraux

Vue aérienne – source Géoportail



Bande de domaine public
longeant le trottoir à aliéner
SURFACE DE ENVIRON
214 M²

Prise de vue

Commune

[22]

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.4 Rue Basse

Documents d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune. Seul le tronçon à aliéner Rue Basse appartient à la zone UB dédiée aux extensions récentes du centre bourg.

Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

Tronçon Rue Basse – Bourg de Neuillé Pont Pierre



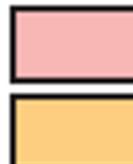
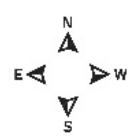
Extrait du plan de zonage

Tronçon public à aliéner



Commune de NEUILLE PONT PIERRE

[23]



UA - Tissu historique dense du centre-bourg

UB - Extensions urbaines récentes du centre-bourg

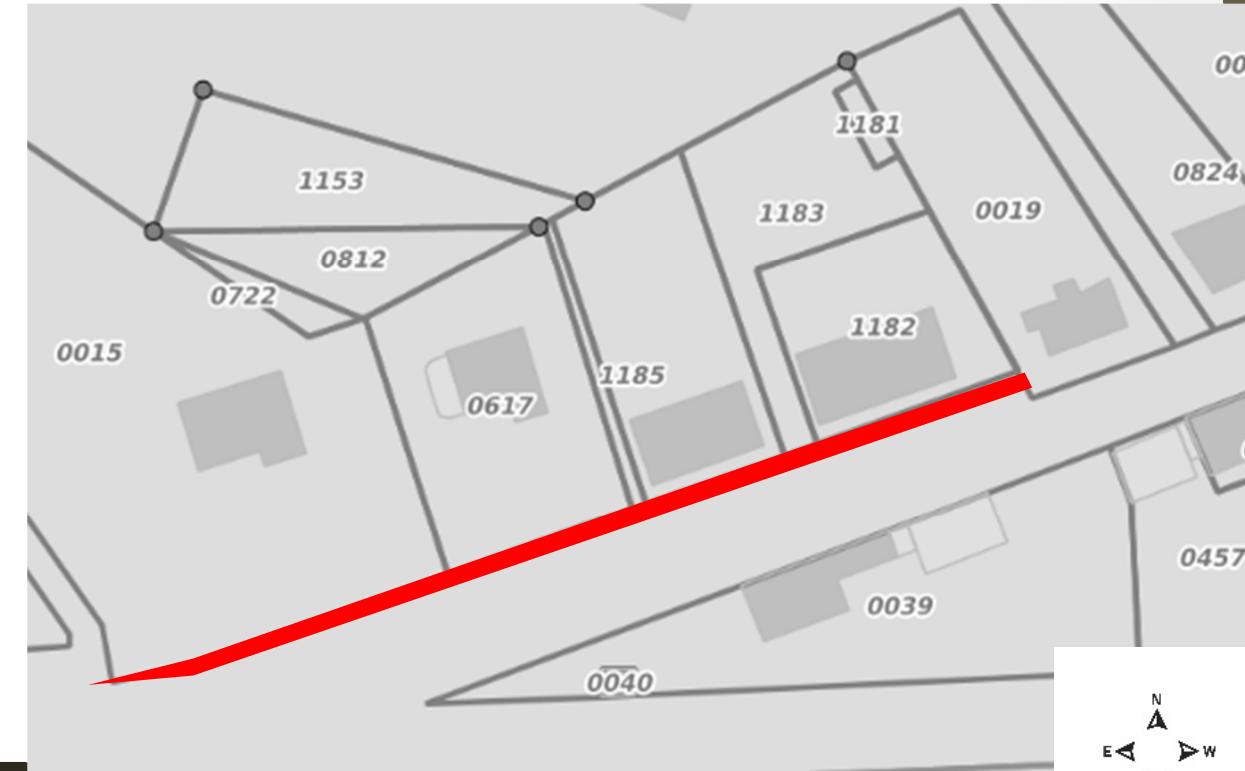
3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.4 Rue Basse

Domaine public Rue Basse Bourg de Neuillé Pont Pierre

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelle	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Rue Basse	OH	/	145	Commune de Neuillé-Pont-Pierre



Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Rue Basse	OH	617 812 1185	1083	Methee Francoise Bernard 23 Rue Basse 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Rue Basse	OH	1184	623	Lecomte Romain 30bis rue Emilie Fourcand 33000 Bordeaux
Rue Basse	OH	1182 1183	997	Daulier Jean Pierre Sylvianne 40 rue Foulque Nera 37360 Semblançay
Rue Basse	OH	1182 1183	997	Daulier Jean Pierre Sylvianne 40 rue Foulque Nera 37360 Semblançay
Rue Basse	OH	1182 1183	997	Daulier Lydie 6 allée de fleurs 37370 Montlouis/Loire
Rue Basse	OH	19	734	Ciercoles Franck, Adeline 17 Rue Basse 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Rue Basse	OH	15 722	3114	Lubet Anne-Marie 4 Rue de la Chartre 37370 Chemillé/Dême
Rue Basse	OH	1184	623	Julien LECOMTE 3 bis rue de la gagnerie 37540 St Cyr

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

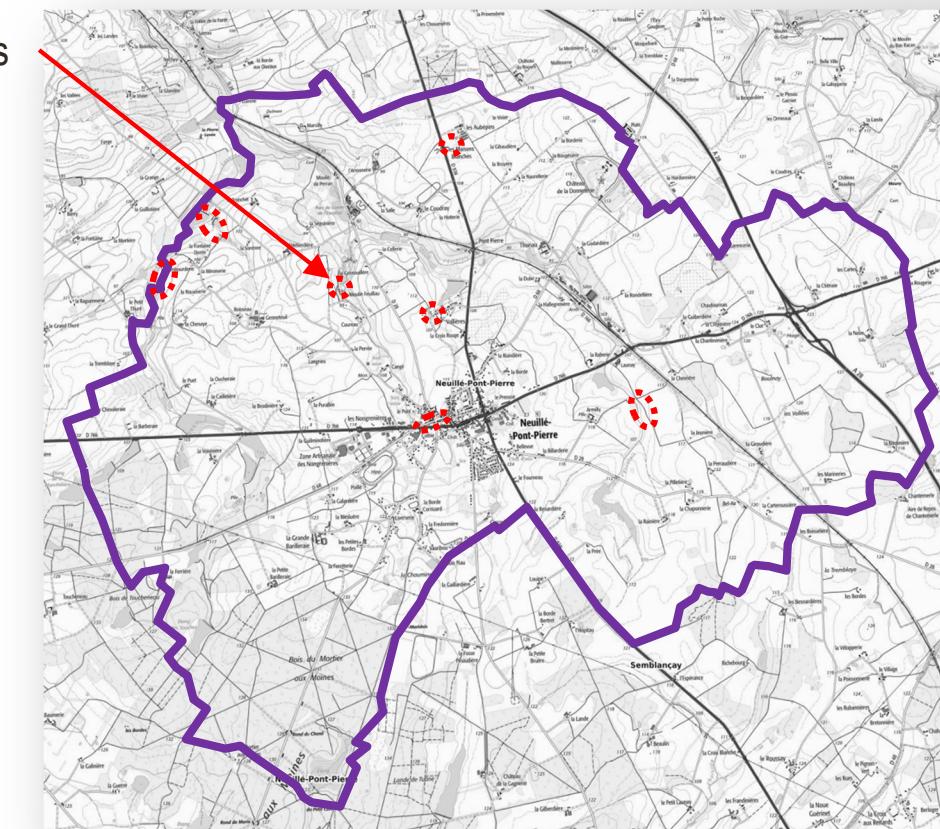
3.5 Vallières

Extraits cadastraux

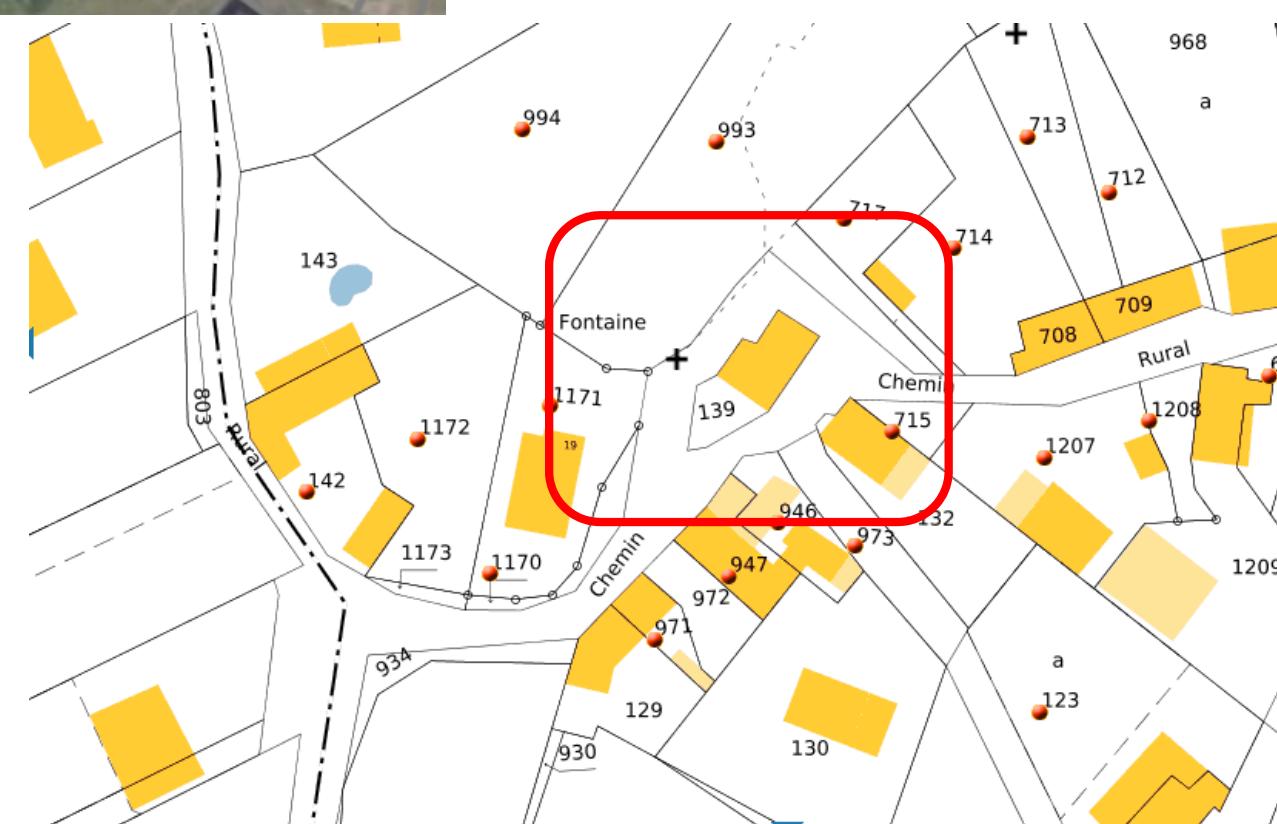
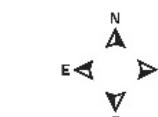


Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail

Vallières



Extrait carte IGN – source Géoportail



Extrait cadastral – source
cadastre.gouv

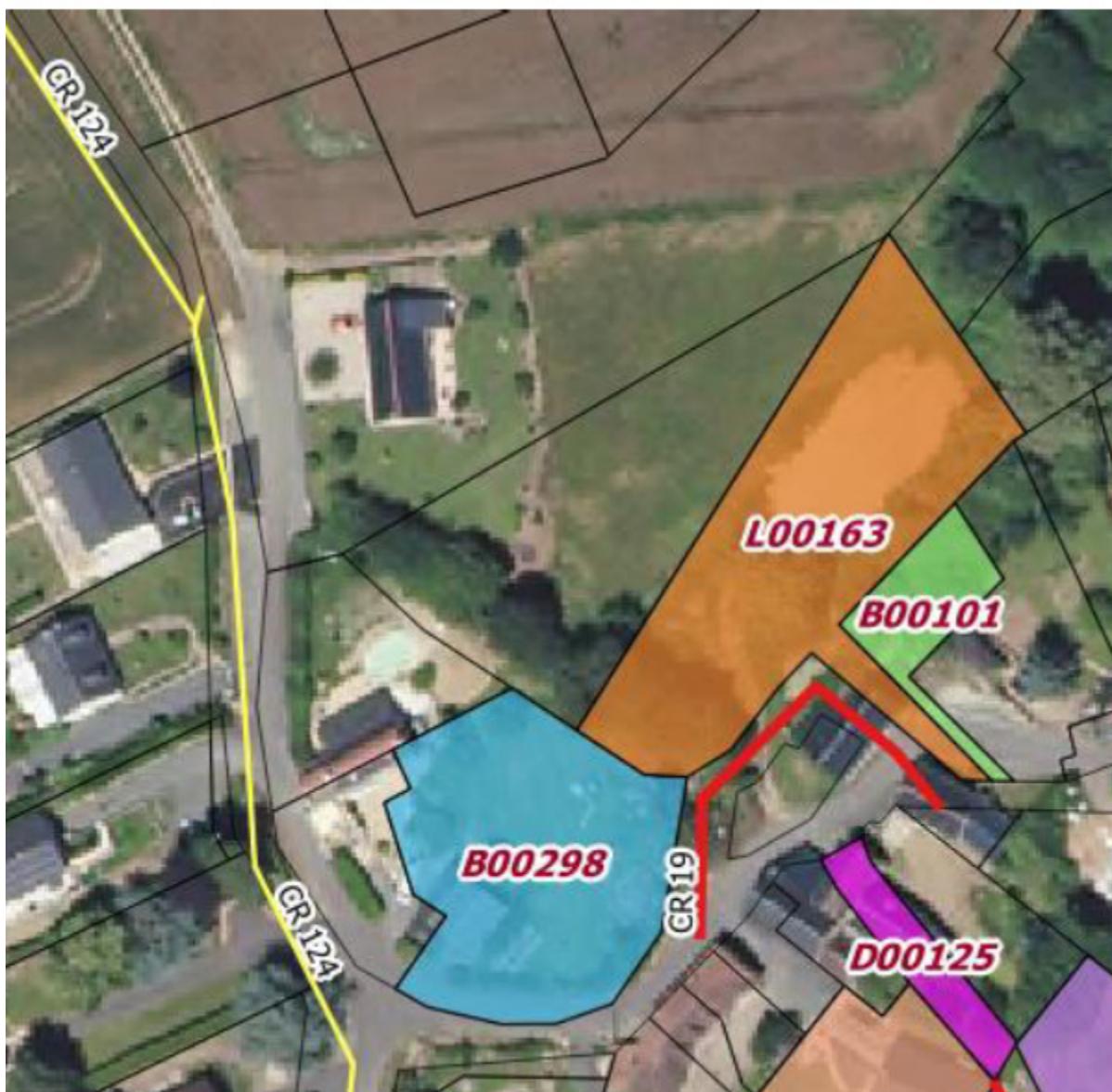
Commune de NEUILLE PONT PIERRE

25

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.5 Vallières

Extraits cadastraux



Extrait Etude SAFER – les propriétaires riverains concernés

Liste des riverains :

Chemin rural à aliéner



Chemin rural à aliéner au profit de la parcelle 0139 pour une surface d'environ 250 m²
Au droit des parcelles riveraines 1170, 1171, 993,

REF CADASTRALE	SURFACE. M2 Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre	Riverain 1	Riverain 2	Riverain3	Riverain 4	Riverain 5
Troncon CR 19	250	Lebatteux Olivier 11 route DE JUSCORS, SAINT REGLE 37530 ST REGLE PARCELLES B293, B139	Lebatteux Guy et Olivier 19 rue DE PARIS 37360 NEUILLE PONT PIERRE PARCELLES B293, B139	Botcazou Nicole 19 Bis route de vallières 37360 Neuillé Pont Pierre PARCELLES B1170, B1172, B1173	Dupalan Loic 19 route de VALLIERES 37360 NEUILLE PONT PIERRE PARCELLE B1171	Botcazou Pauline 19 route de VALLIERES 37360 NEUILLE PONT PIERRE PARCELLE B1171

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.5 Vallières

Extraits cadastraux

Vue aérienne – source Géoportail



Tronçon de chemin rural
d'environ 250 m²

Prise de vue



Commune de NEUILLE PONT PIERRE



[27]

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

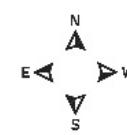
3.5 Vallières

Documents d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune. Dans le hameau de Vallières, le tronçon du chemin 19 est classé en zone Uha réservée au tissu dense de hameau.

Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

Tronçon CR 19 Les Vallières



Uha - Tissu dense du hameau de Vallières

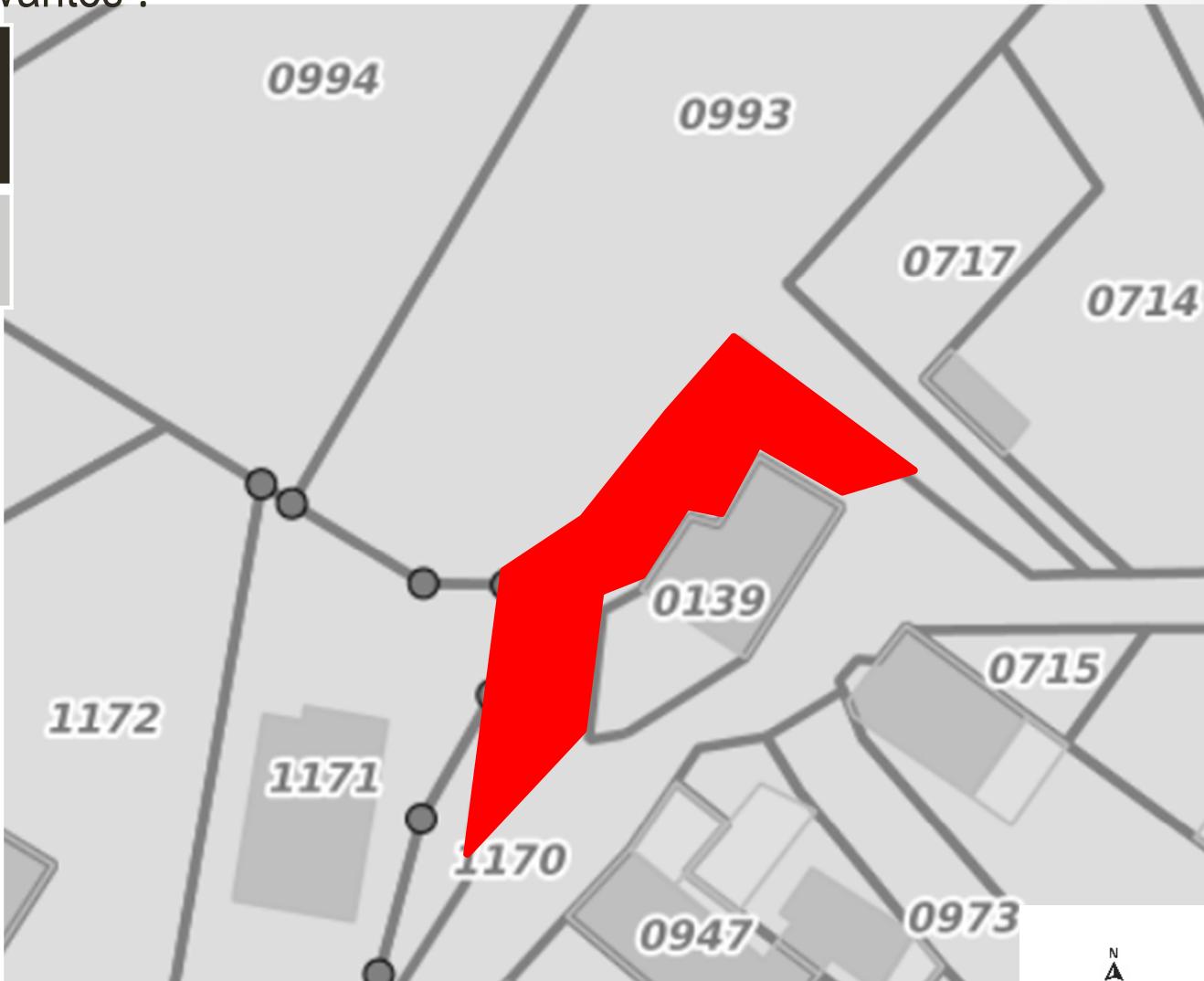
3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.5 Vallières

Etat parcellaire - Chemin rural n°19 Les Vallières

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelle	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Vallières	OB	/	250	Commune de Neuillé-Pont-Pierre



*Extrait de plan cadastral du chemin rural cadastré section OB
parcelle non numérotée*

Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Vallières	OB	993 139	1886	Lebatteux Olivier 11 route DE JUSCORS, SAINT REGLE 37530 ST REGLE
Vallières	OB	993 139	1886	Lebatteux Guy et Olivier 19 rue DE PARIS 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Vallières	OB	1170 1172 1173	715	Botcazou Nicole 19 Bis route de Vallières 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Vallières	OB	1171	625	Dupalan Loic 19 route de VALLIERES 37360 Neuillé-Pont-Pierre
Vallières	OB	1171	625	Botcazou Pauline 19 route de VALLIERES 37360 Neuillé-Pont-Pierre

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

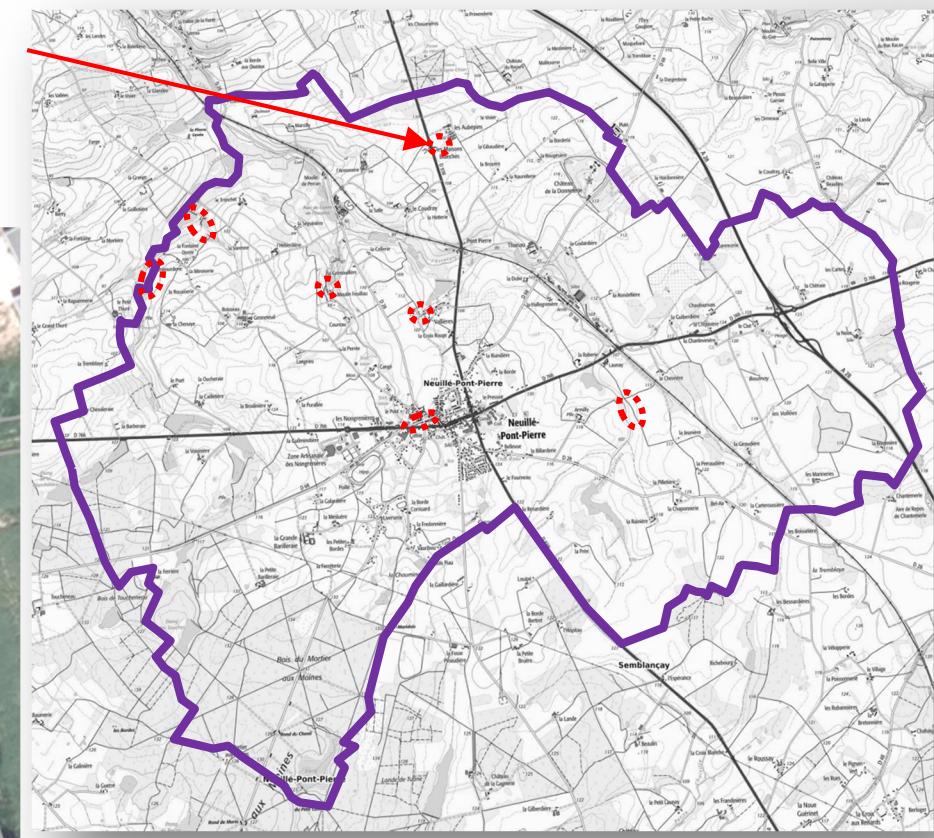
3.6 Les Maisons Blanches

Extraits cadastraux



Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail

Les Maisons Blanches



Extrait carte IGN – source Géoportail



Extrait cadastral – source
cadastre.gouv

Commune de NEUILLE PONT PIERRE

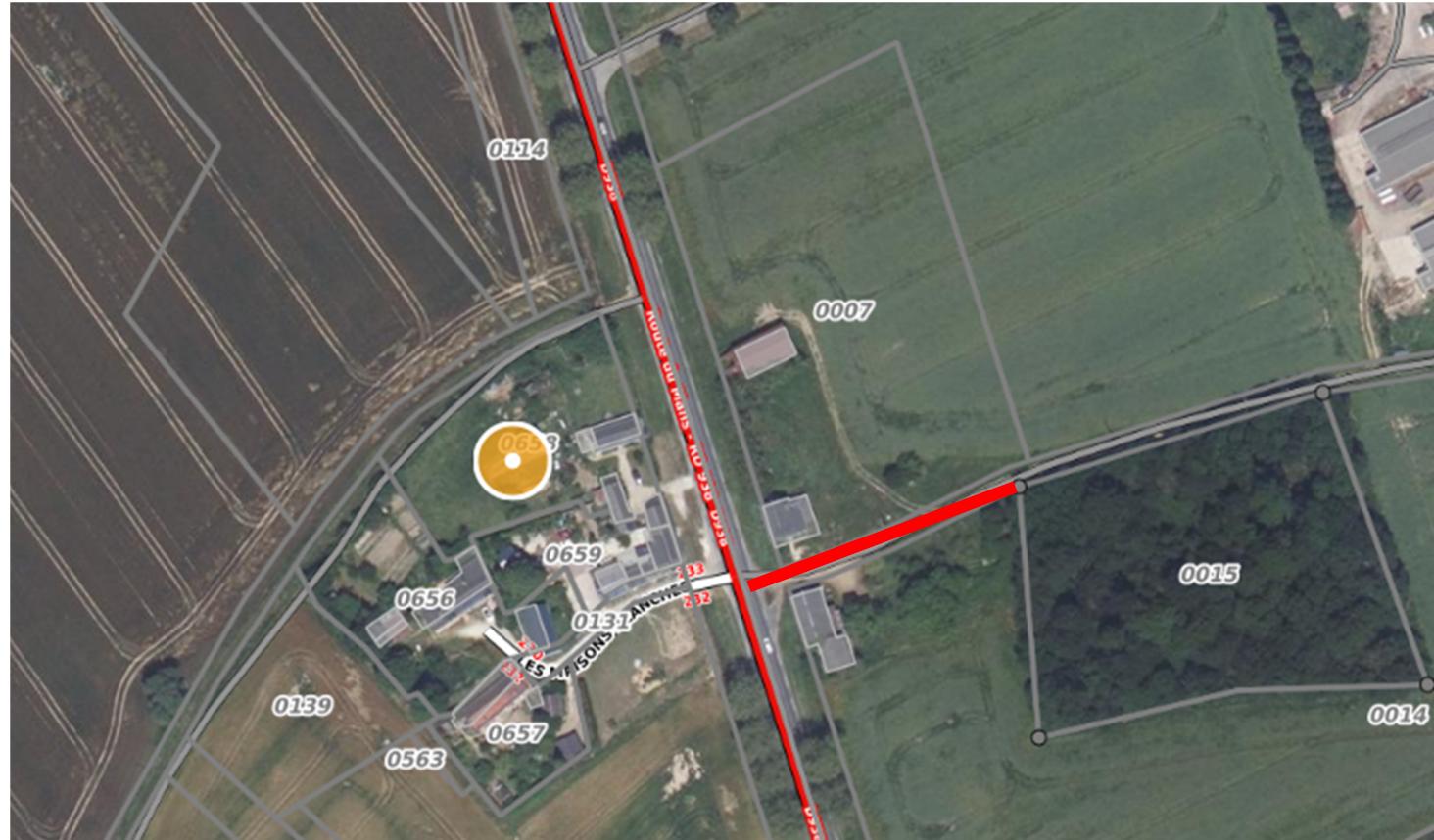
[30]

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.6 Les Maisons Blanches

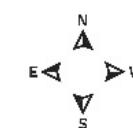
Extraits cadastraux

Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail



Extrait Etude SAFER – les propriétaires
riverains concernés

Tronçon de Chemin rural 5 à aliéner
MOO195 Indivision Maintier / Veau



Tronçon de chemin rural 5 à aliéner au profit de la parcelle
00195 pour une surface d'environ 420 m²

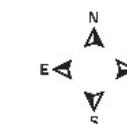
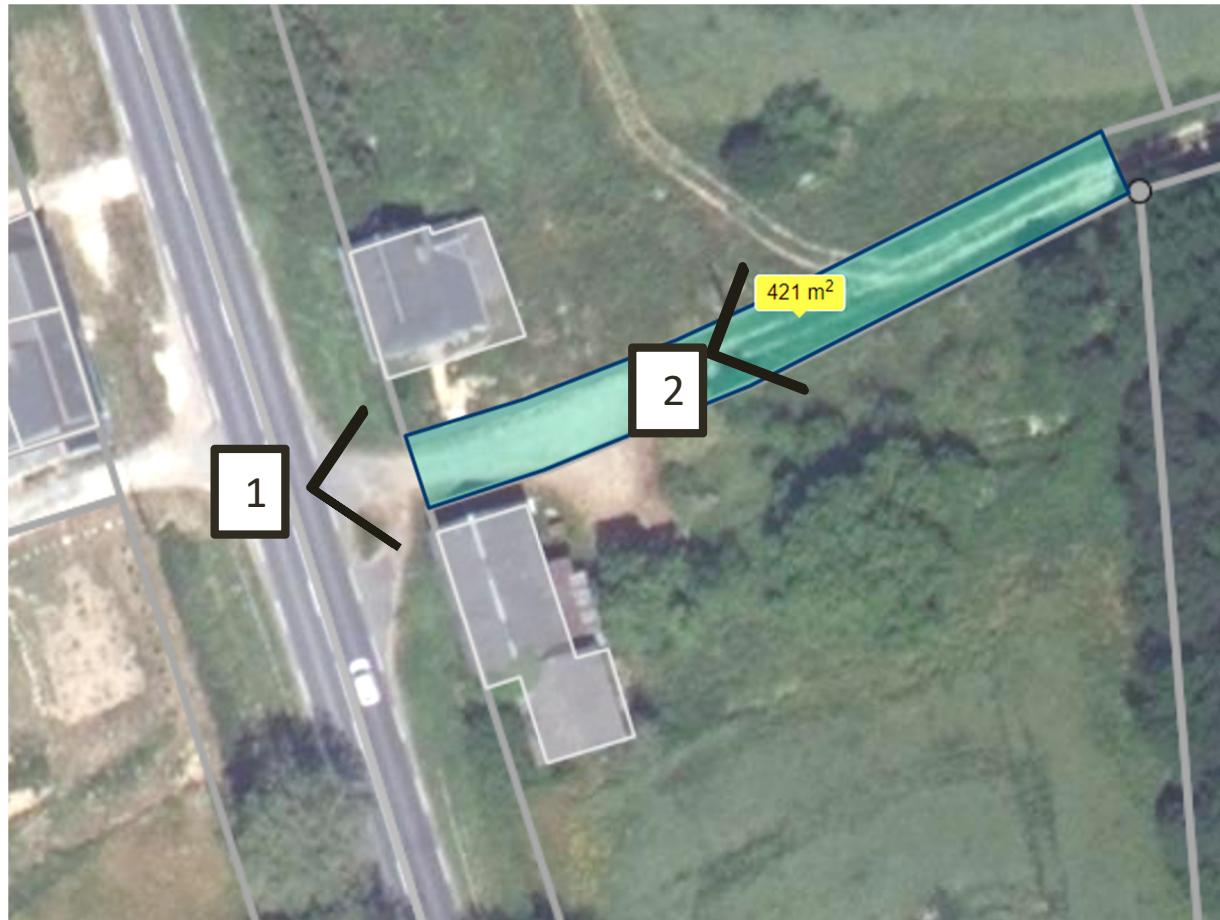
REF CADASTRALE	SURFACE. M2 Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre	Riverain 1	Riverain 2
Troncon CR 5	420	Huchot Mathieu LES AUBEPINS 37360 NEUILLE PONT PIERRE PARCELLES ZA7, ZA14	CD 37 CD37 STANO La brémonière ZI Nord Langeais RD938

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.6 Les Maisons Blanches

Extraits cadastraux

Vue aérienne – source Géoportail



Commune de NEUILLE PONT PIERRE

32

Tronçon de chemin rural d'environ 430 m²

Prise de vue

1



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.6 Les Maisons Blanches

Documents d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune.

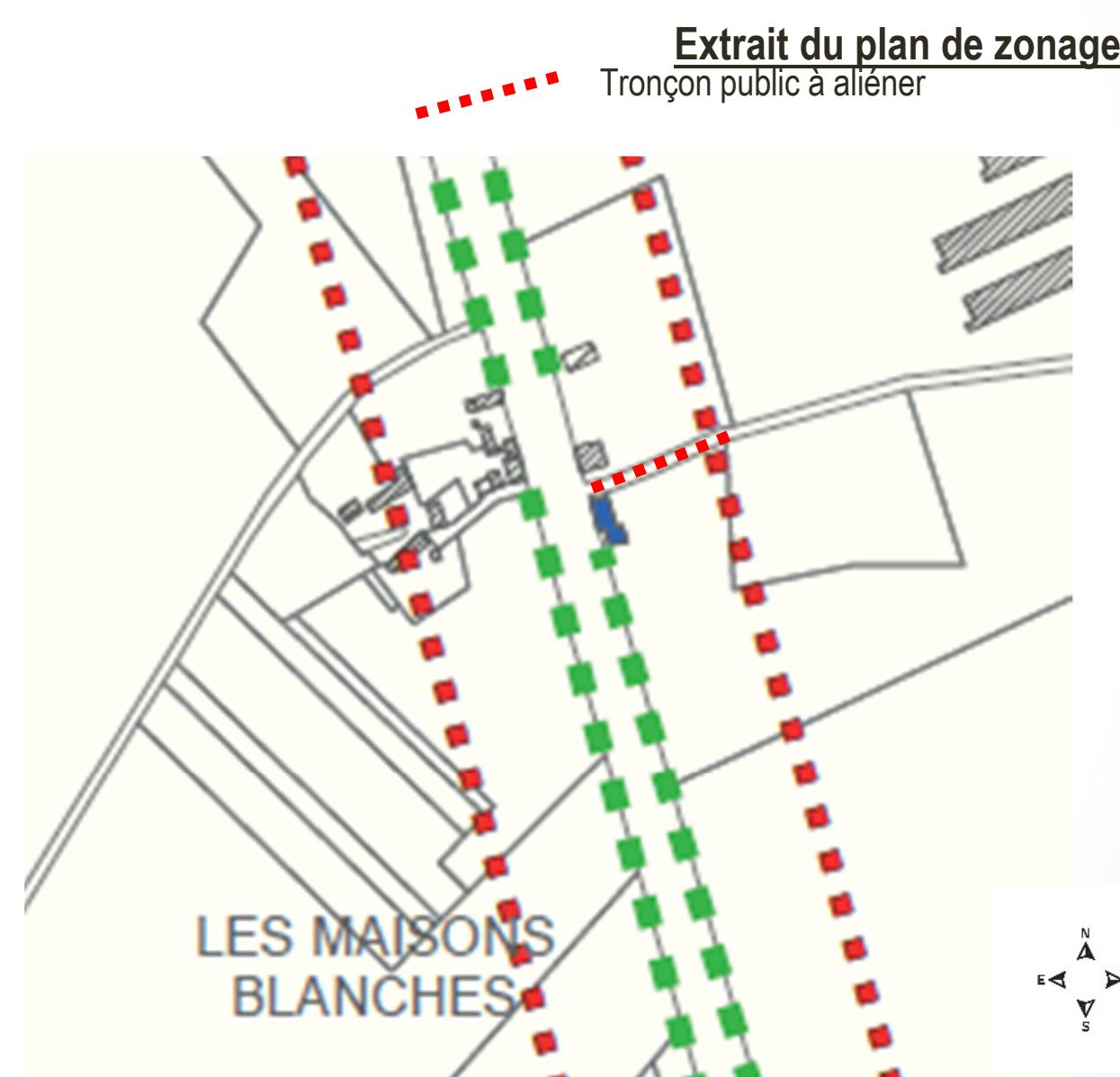
Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

Tronçon CR 5 Les Maisons Blanches



Espaces et éléments participant à la trame verte et bleue

- Cours deau
- - - Eléments végétaux à protéger
- Espace Boisé Classé
- Zones humides à préserver au titre du L151-23
- Bois à préserver au titre du L151-23



Extrait du plan de zonage

Tronçon public à aliéner

- A - Zone agricole
- Marge de recul inconstructible

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.6 Les Maisons Blanches

Etat parcellaire- Chemin rural n° 5 Les Maisons Blanches

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelle	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
Les Maisons Blanches	ZA	/	420	Commune de Neuillé-Pont-Pierre



Extrait de plan cadastral du chemin rural cadastré section ZA
parcelle non numérotée

Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées	
Les Maisons Blanches	ZA	7 14	74010	Huchot Mathieu LES AUBEPINS 37360 NEUILLE PONT PIERRE	34
Les Maisons Blanches	/	/	Route Départementale 938	CD37 STANO La Brémonière ZI Nord Langeais	

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.7 La Varenne

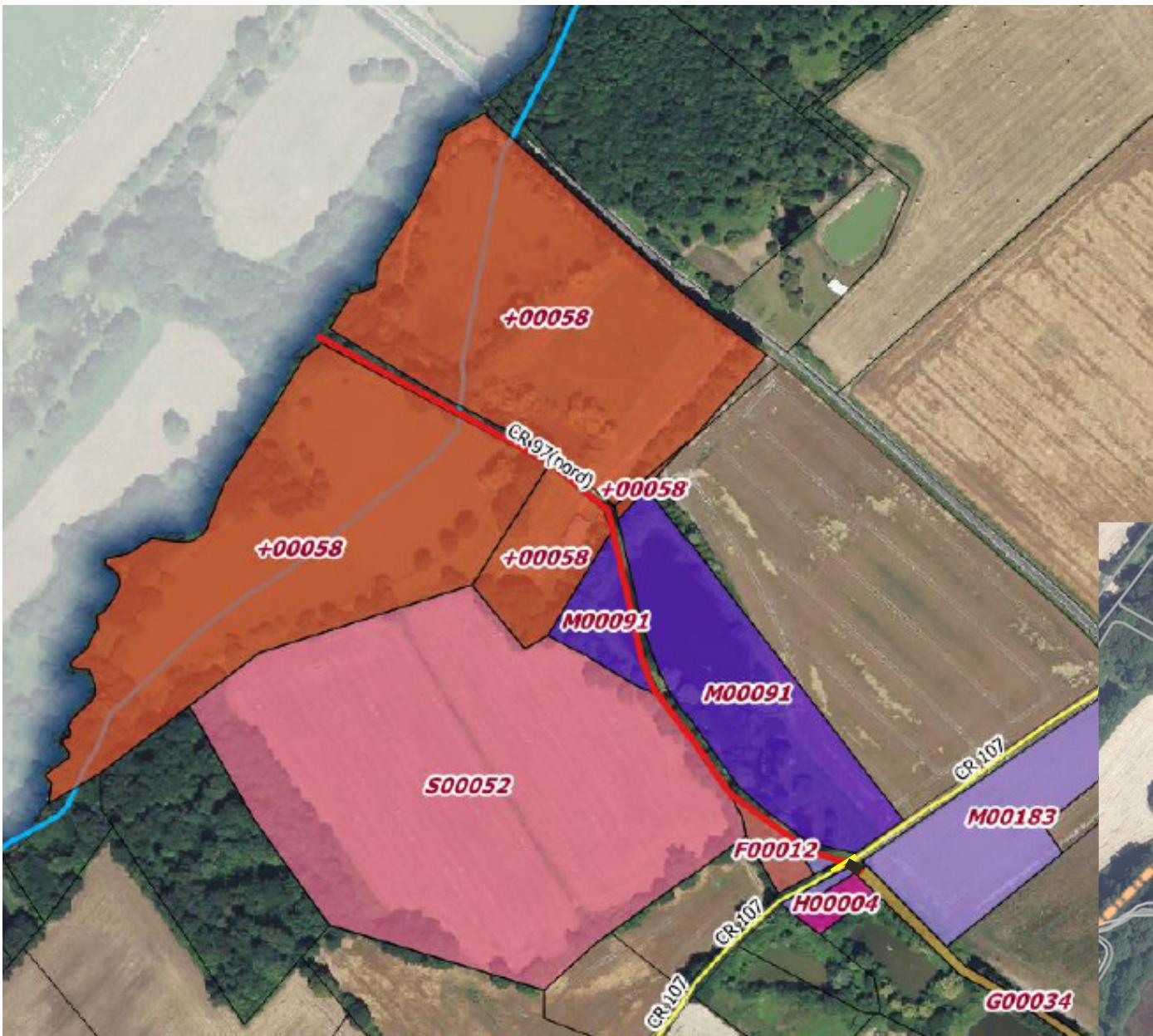
Extraits cadastraux



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

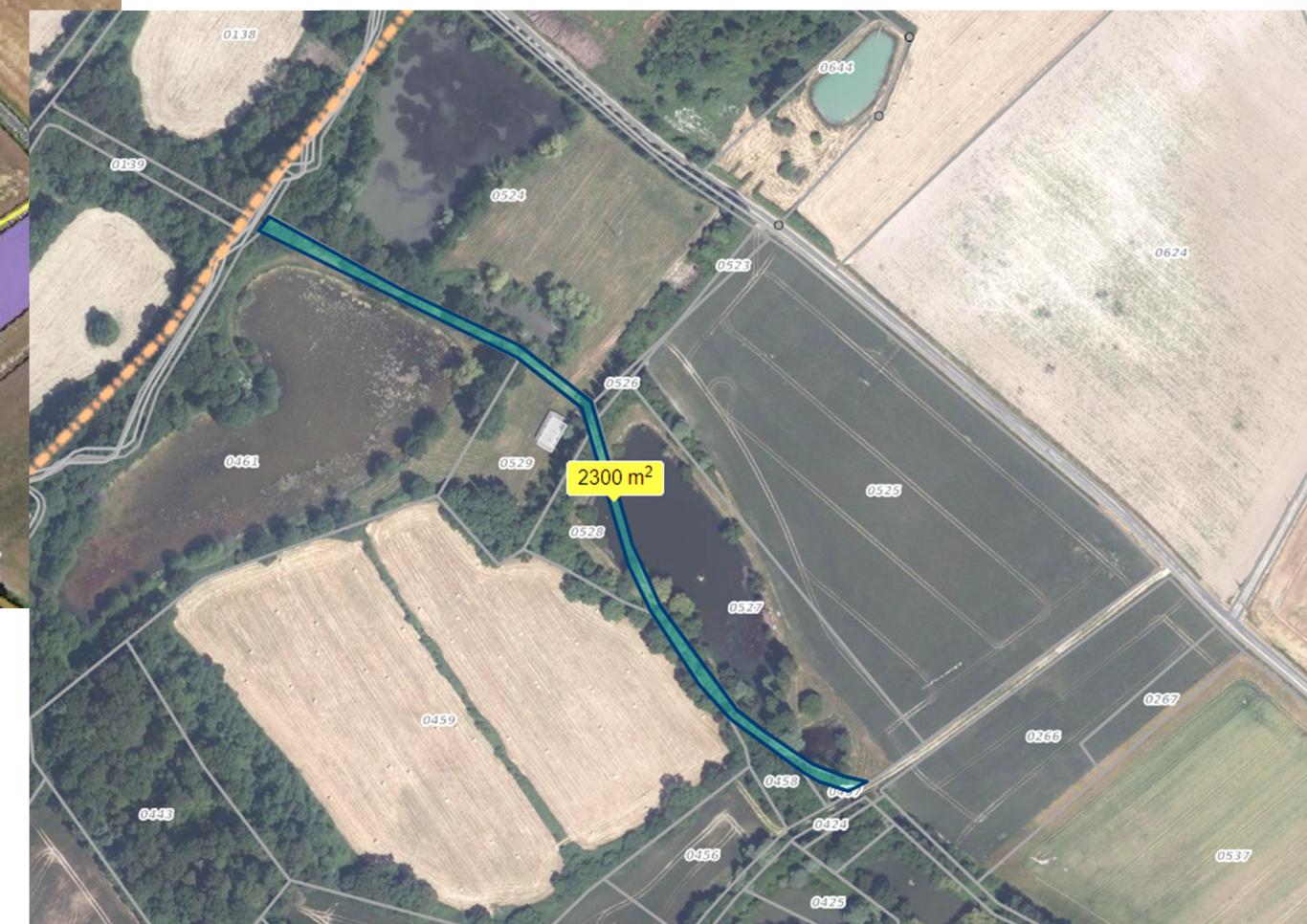
3.7 La Varenne

Extraits cadastraux



Extrait Etude SAFER – les propriétaires
riverains concernés

Tronçon de Chemin rural 97 nord 5 à aliéner



Tronçon de chemin rural 97 nord à aliéner pour
une surface d'environ 2300 m²

Extrait vue aérienne et cadastre –
source Géoportail

3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.7 La Varenne

Extraits cadastraux

Liste des riverains :

REF CADASTRALE	SURFACE. M2 Indicative Sous réserve de Constatation par géomètre	Riverain 1	Riverain 2	Riverain3	Riverain 4	Riverain 5	Riverain 6	Riverain 7	Riverain 8	Riverain 9
Troncon CR 97	2397	Monsieur MOISY, Jean Yves LA RACOTTERIE, SAINT PATERNE RACAN 37370 ST PATERNE RACAN PARCELLES A523, A525, A527, A528, A457, A424, A266	Monsieur ROBIN, Yves LE PAVILLON, SAINT PATERNE RACAN 37370 PARCELLES A527, A528	Madame TESSIER, Martine APT 203, 3 place DE CHARLEROI 37100 TOURS	Monsieur TESSIER, Eric 6 place DE LA REPUBLIQUE, SAINT PATERNE RACAN 37370 PARCELLES A527, A528	Madame GUILBAUD, Cecile 16 rue DE LA METAIRIE 44220 COUERON PARCELLE ?	Madame TESSIER, Sandrine 72 rue CAMILLE DESMOULINS 37000 TOURS	MOISY Thierry 8 rue DE LA BENAUDERIE, SAINT PATERNE RACAN 37370 PARCELLES A523, NEUILLE PONT A525, A527, A528, A457, A424, A266	COUSIN, Marguerite 8 LE PONT 37360 37360 SONZAY PARCELLES A461, A524, A529, A526	PROUST Pascal 103 route des 3 hameaux 37360 SONZAY

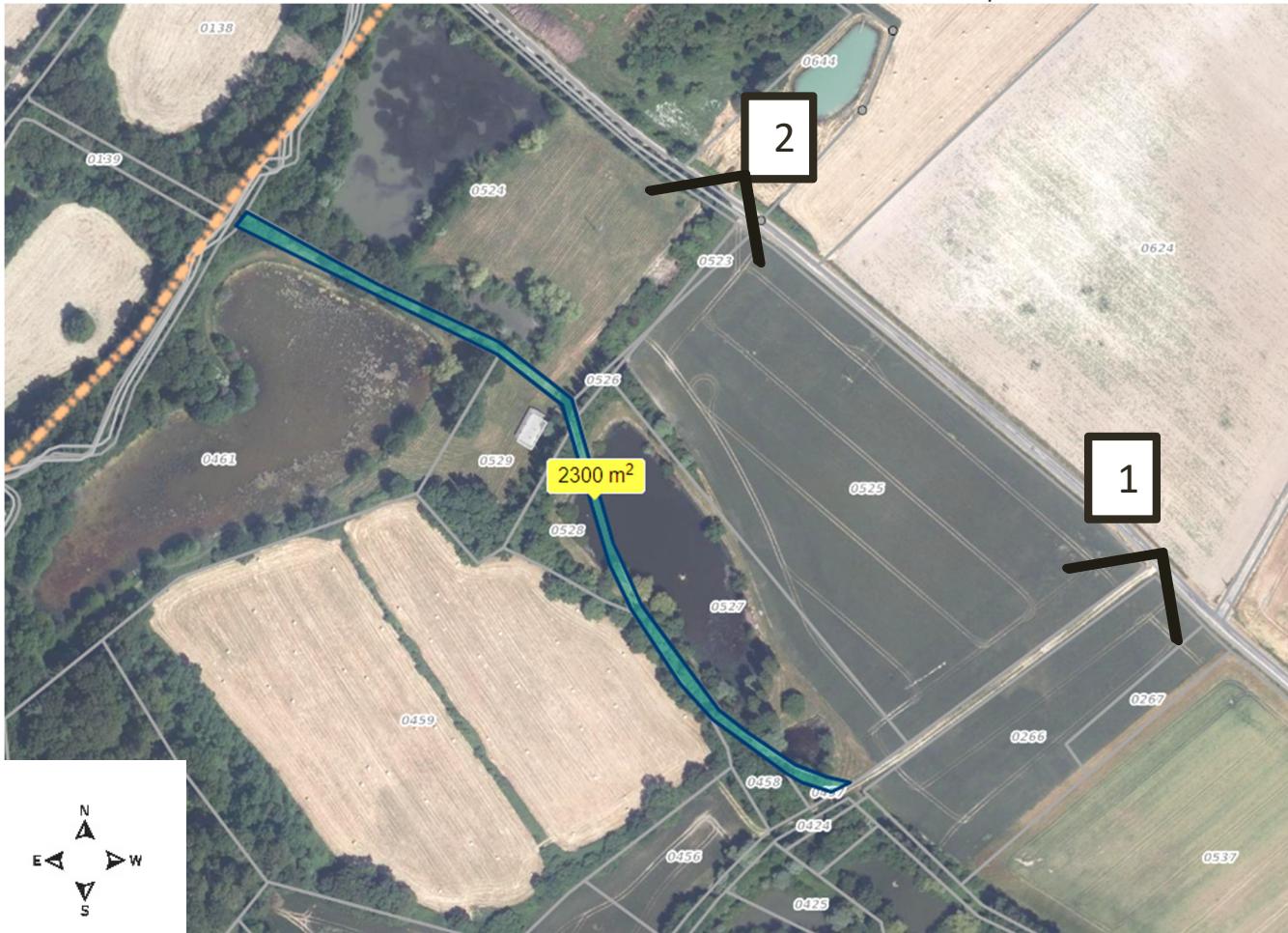


3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.7 La Varenne

Extraits cadastraux

Vue aérienne – source Géoportail



Tronçon de chemin rural 97 nord
d'environ 2300 m²

Prise de vue



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

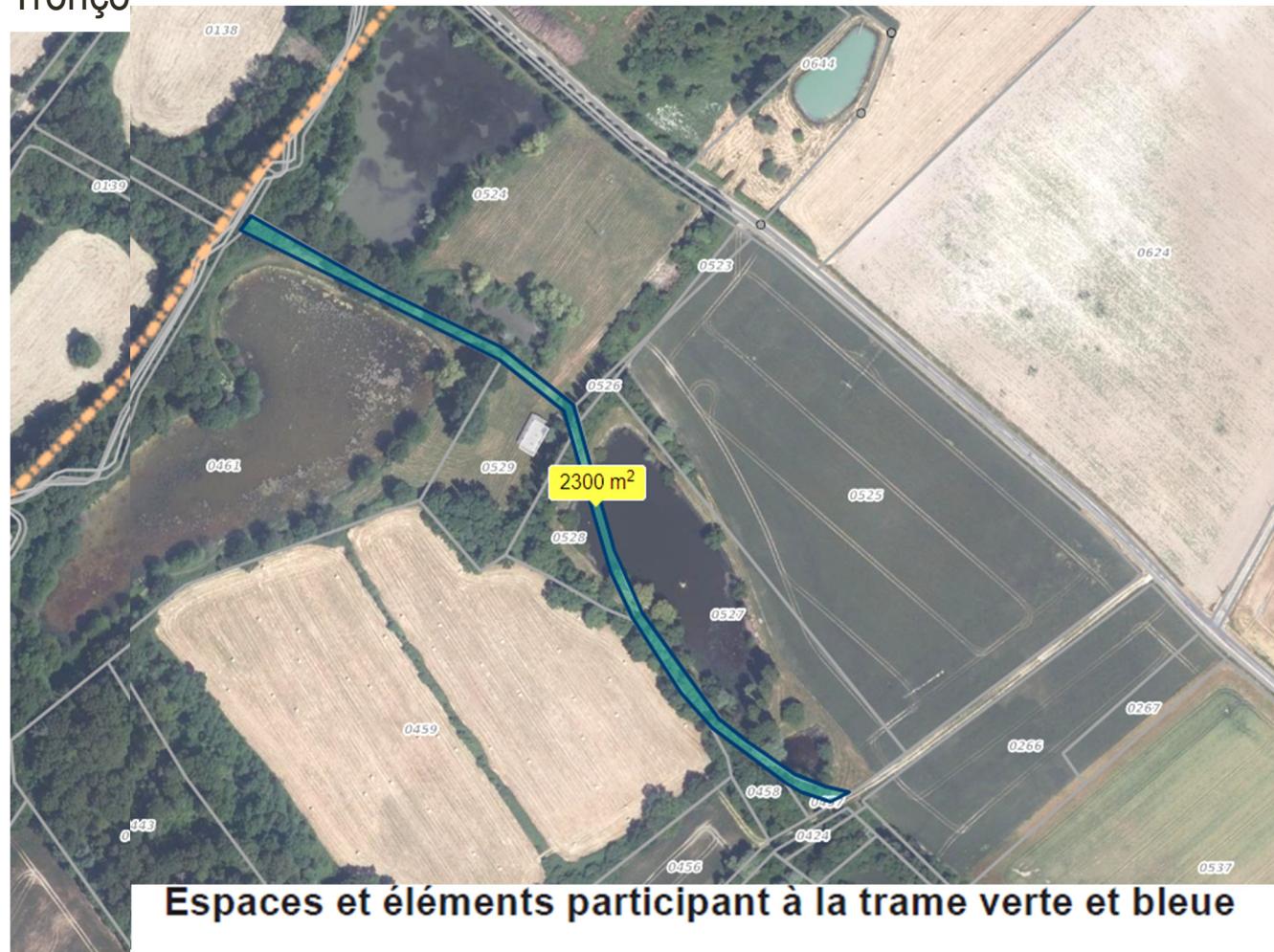
3.7 La Varenne

Document d'urbanisme

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situées majoritairement en zones A et N du PLU. Il s'agit de zones destinées respectivement à l'activité agricole et à la protection des zones naturelles sensibles et /ou à risques identifiées sur la commune.

Extrait du cadastre sur fond photo aérienne – source Géoportail

Tronço



Cours deau



Eléments végétaux à protéger



Espace Boisé Classé



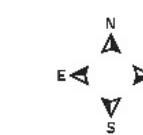
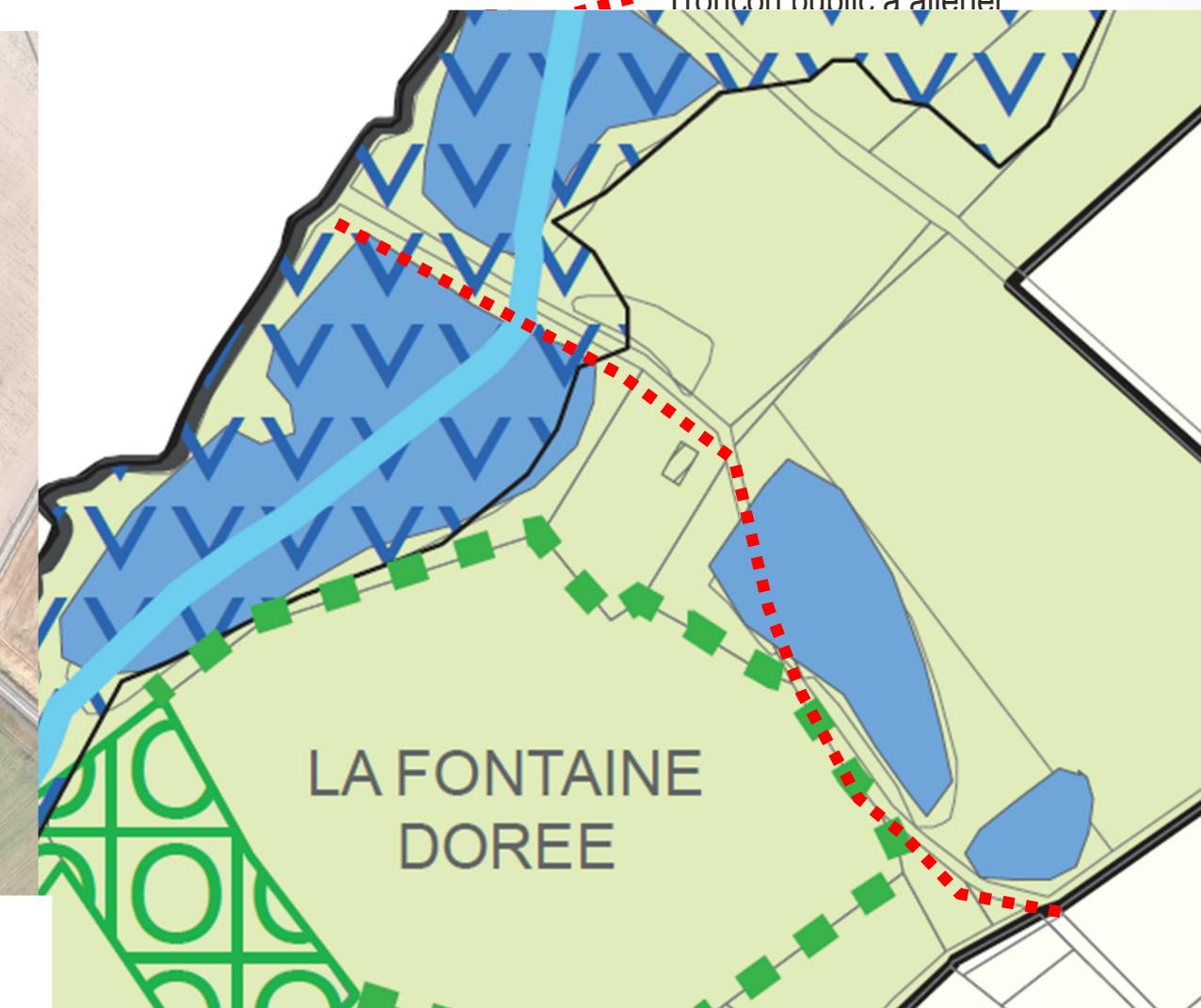
Zones humides à préserver au titre du L151-23



Bois à préserver au titre du L151-23

Extrait du plan de zonage

Tronçon public à aliéner



3. ETAT DESCRIPTIF DE CHAQUE ALIENATION

3.7 La Varenne

Etat parcellaire - Chemin rural n° 97 La Varenne

Les parcelles constituant le chemin rural à céder sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelle	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
La Varenne	OA	/	2397	Commune de Neuillé Pont Pierre



Extrait de plan cadastral du chemin rural cadastré section OA, parcelle non numérotée

Les parcelles privées riveraines du chemin sont les suivantes :

Lieu dit	Section cadastrale	N° parcelles	Contenance en m ²	Propriétaires identifiées
La Varenne	OA	528 527 457	12272	Monsieur MOISY, Jean Yves LA RACOTTERIE, SAINT PATERNE RACAN 37370
La Varenne	OA	528 527	12144	Monsieur ROBIN, Yves LE PAVILLON, SAINT PATERNE RACAN 37370
La Varenne	OA	528 527	12144	Madame TESSIER, Martine APT 203, 3 place DE CHARLEROI 37100 TOURS
La Varenne	OA	528 527	12144	Monsieur TESSIER, Eric 6 place DE LA REPUBLIQUE, SAINT PATERNE RACAN 37370
La Varenne	OA	528 527	12144	Madame GUILBAUD, Cécile 16 rue DE LA METAIRIE 44220 COUERON
La Varenne	OA	528 527	12144	Madame TESSIER, Sandrine 72 rue CAMILLE DESMOULINS 37000 TOURS
La Varenne	OA	528 527	12144	MOISY, Thierry 8 rue DE LA BENAUDERIE, SAINT PATERNE RACAN 37370
La Varenne	OA	459	38105	COUSIN, Marguerite 8 LE PONT 37360 NEUILLE PONT PIERRE
La Varenne	OA	524 461 529 526	51547	PROUST Pascal 103 route des 3 hameaux 37360 SONZAY

4. Notice explicative

4.1. Objet de l'enquête publique préalable

La présente enquête publique préalable porte sur la désaffection et l'aliénation de chemins ruraux cadastrés appartenant à la commune de NEUILLE PONT PIERRE, et desservant des terrains appartenant à des particuliers, pour lesquels aucun bail rural n'existe (ni écrit, ni verbal). Il s'agit des 6 tronçons de chemins ruraux suivants :

- Tronçon CR 115 Feuillau
- Tronçon CR 104 La Rembourderie
- Tronçon du CR 54 Launay Sud
- Tronçon CR 19
- Tronçon CR 5
- Tronçon CR 17

Ces chemins ruraux (chemins d'exploitation en dehors de la rue Basse) appartiennent au domaine privé de la commune de Neuillé-Pont-Pierre. Ils desservent des terrains qui font partie du domaine privé de particuliers – sous forme d'individus ou de consorts regroupés.

Les emprises de chemins ruraux, objets de l'enquête publique, sont situés en zone rurale, hors agglomération de Neuillé-Pont-Pierre. Ils sont classés en zones agricole ou naturelle du PLU de la commune – cf chapitre 4.

Il est précisé que les terrains à céder par la commune à des particuliers ne sont pas utilisés par le public.

Ils ne font pas partie d'itinéraires de randonnée, mais sont au contraire dédiés à l'usage des particuliers à qui ils seront cédés.

Compte tenu de la désaffection de ces emprises de chemins ruraux, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

1 rétablissement d'itinéraire est envisagé :

- A Launay Sud, le tronçon du CR 54 aliéné pour éviter de couper une entité foncière en forme triangulaire , est proposé de rétablir en limite cadastrale de la parcelle 129 rive est

Concernant le tronçon Rue Basse, l'objet de la présente enquête publique est de céder aux propriétaires riverains de la rue, une bande de terrain qui longe le trottoir, à quelques mètres des façades des maisons. La bande entre le trottoir et les maisons est non seulement étroite, mais correspond en outre à un talus entretenu par la collectivité. La cession de cette bande de largeur fluctuante correspondra à l'usage et l'occupation réelle de cette bande de terrain par les particuliers.

Cette bande est située dans l'agglomération de Neuillé-Pont-Pierre.

4. Notice explicative

4.2 Déroulement de l'enquête

Conformément à l'article L161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime, l'aliénation d'un chemin rural doit faire l'objet d'une enquête publique préalable dans les formes fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du Code des relations entre le public et l'administration, sous réserve des dispositions particulières édictées aux articles R161-25 à R161-27 du Code rural et de la Pêche Maritime.

Ces articles prévoient notamment que :

Un arrêté du Maire désigne un commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la commune souhaitant aliéner ledit chemin. Cet arrêté précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête publique est fixée à quinze jours.

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Le projet d'aliénation ;
- b) Une notice explicative ;
- c) Un plan de situation ;
- d) S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le Maire ayant pris l'arrêté prévu à l'article R161-25 du Code rural et de la pêche maritime, fait procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans la commune concernée par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'enquête publique se tient à la Mairie, aux heures prévues par l'arrêté municipal.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet. Ce registre est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au Maire de la commune concernée par l'aliénation, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an.

4. Notice explicative

4.3 Formalités après enquête publique

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibère sur l'aliénation des chemins ruraux. Cette délibération est ensuite transmise au préfet, représentant de l'Etat dans le département, pour contrôle de légalité dans le délai de deux mois.

5. Pièces annexes

5.1. Publications dans la presse

Attestation de parution « Terre de Touraine »



LE JOURNAL DES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE
Hebdomadaire agréé pour les annonces légales

Chambray-lès-Tours, le 11/12/2025

INSERTION LOGO COMMUNE DE NEUILLE PONT PIERRE ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'Aliénation de chemins ruraux de la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE Arrêté n°167_2025_088

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux sur la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE du lundi 06 octobre 2025 à 9h, au vendredi 07 novembre 2025 à 12h.

Les chemins concernés sont :

- CR 115 Feuillau (53m²)
- CR 104 La Rembourderie (2840m²)
- CR 54 Launay Sud (1600m²)
- Bande jouxtant du 19 au 23 Rue Basse (348m²)
- CR 19 Vallières (250m²)
- CR 5 Les Maisons Blanches (420m²)
- CR 97 La Varenne (2397m²)

Monsieur Martin LEDDET, Conseil environnement, santé, sécurité, Formateur agréé Région-Centre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur Le Maire de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre

Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture et seront mis en ligne sur le site de la mairie. Ils pourront aussi être communiqués par mail sur demande. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

- Soit par courrier postal :
 - o À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (précisez « à ne pas ouvrir »).
 - o Précisez « Enquête publique – Aliénation Chemins ruraux »
 - o Mairie – 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre
- Soit par courriel à l'adresse suivante : accueil@neuillepontpierre.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie, 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre :

-Le lundi 06 janvier 2026 - de 10h à 12h

-Le mardi 20 janvier 2026 - de 10h à 12h

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de la commune.

ATTESTATION DE PARUTION : journal *Terre de Touraine* n° 2355 parution le 19/12/2025

5. Pièces annexes

5.1. Publications dans la presse

Attestation de parution dans la NR



Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Téléphone : 02 47 60 62 70
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION



ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'Aliénation de chemins ruraux de la commune de
NEUILLE-PONT-PIERRE Arrêté n°167_2025_088

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux
sur la commune de NEUILLE-PONT-PIERRE du lundi 06 octobre 2025 à 9h, au vendredi

07 novembre 2025 à 12h.

Les chemins concernés sont :

- CR 115 Feuilleu (53m²)
- CR 104 La Rembourdeire (2340m²)
- CR 54 Launay Sud (1600m²)
- Bande jouxtant le 19 au 23 Rue Basse (348m²)
- CR 19 Vallières (250m²)
- CR 5 Les Maisons Blanches (420m²)
- CR 97 La Varenne (2397m²)

Monsieur Martin LEDDET, Conseil environnement, santé, sécurité, Formateur agréé
Région-Centre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par
Monsieur Le Maire de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre

Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre
d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront
déposés à la mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE pendant la durée de l'enquête aux jours
et heures habituels d'ouverture et seront mis en ligne sur le site de la mairie. Ils pourront
aussi être communiqués par mail sur demande.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses
observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Soit par courrier postal :

- A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (précisez « à ne pas ouvrir »)

- Précisez « Enquête publique – Aliénation Chemins ruraux »
- Mairie – 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre

Soit par courriel à l'adresse suivante : accueil@neuillepontpierre.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir
ses observations à la mairie, 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre :

- Le lundi 06 janvier 2026 - de 10h à 12h
- Le mardi 20 janvier 2026 - de 10h à 12h

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent
être demandées est : Monsieur Michel JOLIVET, Maire de la commune.



Vérifier la validité de l'attestation avec votre code :

Votre code de vérification : afaORXrSI

Cliquez ici :

<https://digitalisation.actulegales.fr/#/afaORXrSI>

Pro-légales / NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne
respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les
conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet la validation des
éléments relatifs au contenu de l'annonce, mais n'en garantit pas sa
composition.

Actulegales.fr Retrouvez tous les jours, toutes les annonces légales relatives à la vie des entreprises, sociétés et fonds de commerce, parues dans la presse française habilitée depuis le 1er janvier 2010 sur le site <https://actulegales.fr>

5. Pièces annexes

5.2. Rapport de constatations d'affichage / à compléter

Affiche publique

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

**Procédure d'Aliénation de chemins ruraux de la commune de
NEUILLÉ-PONT-PIERRE**

Le Maire,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme
- Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10,
- Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;
- Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Neuillé-Pont-Pierre approuvé par délibération du 15 juin 2017 ;
- Vu le PLU de Neuillé-Pont-Pierre approuvé le 15 juin 2017 ;
- Vu la délibération n°2016-106 du Conseil Municipal de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre en date du 02 décembre 2015 ayant le lancement d'une procédure d'aliénation de chemins ruraux conditionné à la réalisation d'une enquête publique préalable ;
- Vu l'arrêté municipal n°162/2025-088 en date du 08 décembre 2025 prescrivant la réalisation d'une enquête publique dans le cadre d'une procédure d'aliénation de chemins ruraux
- Vu la décision n°2025000145 en date du 20 août 2025 du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Martin LEDDET, Conseil en environnement, santé, sécurité, Formateur agréé Région-Centre en amitié, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Luc DIAS en qualité de commissaire enquêteur suppléant
- Vu les courriers recommandés envoyés entre le 13 et 19 novembre 2025 aux propriétaires de parcelles voisines des chemins identifiés pour l'aliénation
- Vu les manifestations d'intérêt reçues en Mairie de Neuillé-Pont-Pierre depuis le 19 novembre
- Vu l'étude et le dossier d'enquête publique réalisée par le Cabinet d'urbanisme URBAGO.

Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux sur la commune de NEUILLÉ-PONT-PIERRE du lundi 06 janvier 2026 à 10h, au mardi 20 janvier 2026 à 12h.

Les chemins concernés sont :

- CR 115 Feuillau (53m²)
- CR 104 La Rambourdère (2840m²)
- CR 54 Laundry Sud (1600m²)
- Bande joignant du 19 au 23 Rue Basse (348m²)
- CR 19 Vallières (250m²)
- CR 5 Les Maisons Blanches (420m²)
- CR 97 La Varenne (2397m²)

Monsieur Martin LEDDET, Conseil en environnement, santé, sécurité, Formateur agréé Région-Centre en amitié, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Maire de la Commune de Neuillé-Pont-Pierre.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de la commune.

<u>DATES DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</u>	
du lundi 06 janvier 2026 à 10h, au mardi 20 janvier 2026 à 12h.	Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie, 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre : <ul style="list-style-type: none"> - Le lundi 06 janvier 2026 - de 10h à 12h - Le mardi 20 janvier 2026 - de 10h à 12h

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et parapété par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture et seront mis en ligne sur le site de la mairie. Ils pourront aussi être communiqués par mail sur demande.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les dresser par écrit au commissaire enquêteur :

- Soi par courrier postal :
 - o À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (précisez « à ne pas ouvrir »)
 - o Précisez « Enquête publique – Aliénation Chemin ruraux »
 - o Mairie – 2 Place du 11 Novembre, 37360 Neuillé-Pont-Pierre
- Soi par courriel à l'adresse suivante : urbago@laposte.net

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de NEUILLÉ-PONT-PIERRE aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

CONSULTATION ET PUBLICITE DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

À l'issue de la présente enquête publique, les projets de cession (vente ou échange) des chemins ruraux concernés sur les portions définies, éventuellement révisés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvée par délibération du conseil municipal en cas d'acquéreurs intéressés.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet.